



13
AOÛT
2015



*DONNER LA
PAROLE AUX
ONTARIENS
SUR LE PROJET
ÉNERGIE EST*



**RAPPORT AU
MINISTRE**



Commission de l'énergie de l'Ontario



TABLE DES MATIÈRES

Résumé	4
1 Introduction.....	11
2 À l'écoute des Ontariens.....	18
3 Répercussions sur les consommateurs de gaz naturel de l'Ontario en termes de taux, de fiabilité et d'accès à l'approvisionnement	26
3.1 La demande de TransCanada.....	29
3.2 Les opinions exprimées	30
3.3 Travail des conseillers techniques.....	32
3.4 Conseils de la CEO au ministre	36
4 Répercussions sur l'environnement naturel et la sécurité du pipeline	38
4.1 Environnement naturel	40
4.1.1 La demande de TransCanada.....	40
4.1.2 Les opinions exprimées.....	41
4.1.3 Travail du conseiller technique	43
4.1.4 Conseils de la CEO au ministre	46
4.1.5 Changements climatiques	47
4.2 Sécurité de l'oléoduc.....	54
4.2.1 La demande de TransCanada.....	55
4.2.2 Les opinions exprimées.....	56
4.2.3 Travail de conseiller technique	59
4.2.4 Conseils de la CEO au ministre	62
5 Impacts sur les collectivités locales et les collectivités autochtones	65
5.1 Impacts sur les collectivités locales.....	65
5.1.1 Les opinions exprimées.....	67
5.1.2 Travail des conseillers techniques.....	68
5.1.3 Conseils de la CEO au ministre	70
5.2 Impacts sur les collectivités autochtones.....	72
5.2.1 Les opinions exprimées.....	74
5.2.2 Conseils de la CEO au ministre	78
6 Les avantages économiques à court et à long terme.....	79
6.1 La demande de TransCanada.....	80
6.2 Les opinions exprimées	83
6.3 Travail de conseiller technique	84
6.4 Mémoires sur l'analyse de Mowat Energy	86
6.5 Conseils de la CEO au ministre	87
7 Conclusion.....	88
Glossaire	96
Annexe A : Rapports techniques et résumés des discussions avec les collectivités	105

RÉSUMÉ



CE RAPPORT MARQUE LA CONCLUSION D'UN IMPORTANT PROCESSUS DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES HABITANTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO, Y COMPRIS LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS ET DES MÉTIS, AFIN D'OBTENIR LEURS POINTS DE VUE SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST (CI-APRÈS « ÉNERGIE EST » OU « LE PROJET »).

Oléoduc Énergie Est est un projet proposé par TransCanada PipeLines Ltée (ci-après « TransCanada ») visant à convertir un gazoduc existant et à construire un nouvel oléoduc. Tous deux serviraient à acheminer du pétrole brut de l'Alberta jusqu'aux raffineries situées au Québec et à une raffinerie et un terminal maritime à Saint John, au Nouveau-Brunswick. Le ministre de l'Énergie de l'Ontario a demandé à la CEO de mener cette consultation pour permettre au gouvernement d'orienter sa propre position lorsqu'il participera aux audiences

sur le projet Énergie Est devant l'Office national de l'énergie¹. L'Office national de l'énergie est l'organisme de réglementation fédéral chargé de la révision de la demande de TransCanada.

QU'A FAIT LA CEO?

Lors du processus de consultation et d'examen, l'équipe de la CEO s'est déplacée dans sept villes du nord et de l'est de l'Ontario, pour autant de rencontres avec les collectivités des Premières Nations et des Métis. La CEO a mené cette consultation et a examiné le Projet à la lumière des quatre répercussions éventuelles mises en évidence dans la lettre du ministre² :

- Les répercussions sur les consommateurs de gaz naturel en Ontario en matière de prix, de fiabilité et d'approvisionnement, en particulier les consommateurs se trouvant dans l'est et le nord de l'Ontario;
- Les répercussions sur la sécurité des oléoducs et sur l'environnement naturel de l'Ontario;
- Les répercussions sur les collectivités locales et autochtones de l'Ontario;
- Les répercussions économiques à court et à long terme du Projet en Ontario.

À la suite des échanges avec le public, la CEO a ajouté un cinquième point devant être examiné : les répercussions éventuelles du Projet sur le changement climatique.

Ces incidences éventuelles ne sont pas les seuls éléments à avoir orienté le processus de consultation et d'examen. Nous nous sommes également appuyés sur les six principes contenus dans la lettre du ministre pour l'évaluation des oléoducs. Ces principes prévoient l'obligation pour les oléoducs d'« être conformes aux normes techniques les plus élevées en matière de sécurité publique et de protection de l'environnement », de « disposer d'une planification d'urgence et de programmes d'intervention d'urgence d'avant-garde », et enfin, « les promoteurs et les gouvernements [doivent consulter] les communautés et [remplir] leur mandat de consulter les communautés autochtones³ ».

¹ Lettre du ministre de l'Énergie (*en anglais uniquement*), 12 nov. 2013, http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/_Documents/Documents/ltr_Min_Chiarelli_to_OEB_Chair_EnergyEast_20131113.pdf

² Lettre du ministre de l'Énergie (*en anglais uniquement*), 12 nov. 2013, http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/_Documents/Documents/ltr_Min_Chiarelli_to_OEB_Chair_EnergyEast_20131113.pdf

³ Idem

L'AVIS DES PARTICIPANTS

Les personnes présentes aux réunions collectives ont exprimé les mêmes préoccupations concernant la sécurité des oléoducs et les conséquences d'un déversement de pétrole accidentel dans les rivières, les lacs et les sources d'eau potable de la région. Un aîné des Premières Nations a décrit l'eau comme étant « le sang de la Terre Mère » et a formulé le problème ainsi : « *Injecteriez-vous quelque chose dans le sang de votre mère susceptible de l'empoisonner? Celle-ci ne serait alors plus en mesure de vous étreindre.* » Pour la plupart des participants, les dispositions censées garantir la sécurité du projet Énergie Est doivent être renforcées.

En ce qui concerne le projet du réseau principal Est proposé par TransCanada (la construction d'un nouveau gazoduc proposé par TransCanada pour acheminer du gaz naturel de la ville de Maple à celle de Cornwall en Ontario), plusieurs participants se sont dits préoccupés par le fait qu'Énergie Est pourrait provoquer une pénurie de gaz naturel dans l'est de l'Ontario. Celle-ci aurait pour conséquences la hausse du prix du gaz naturel et la réduction des avantages économiques censés découler du Projet. Les membres des collectivités des Premières Nations et des Métis, soucieux de leurs droits ancestraux et issus de traités, ont le sentiment de devoir assumer tous les risques d'un oléoduc traversant les territoires qui leur ont été conférés par traités, sans bénéficier d'aucun avantage.

Toutefois, de telles préoccupations ne sont pas unanimes. Certaines personnes considèrent que le transport du pétrole brut par oléoduc est plus sécuritaire que par voie ferroviaire, et que le projet Énergie Est devrait générer des retombées économiques pour l'Ontario, comme pour le reste du pays. Pour d'autres, les gouvernements devraient se concentrer sur le problème à long terme du changement climatique et sur la nécessité d'opérer une transition vers une économie totalement exempte de gaz carbonique.

Fait important, les collectivités ont fait part de leur volonté de rester engagées auprès de TransCanada une fois le processus consultatif de la CEO et les audiences devant l'Office national de l'énergie terminés. Les collectivités veulent plus précisément participer au suivi permanent de l'oléoduc.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Nos recommandations s'appuient sur la demande déposée par TransCanada auprès de l'Office national de l'énergie le 30 octobre 2014 et sur les documents techniques déposés en sus le 30 janvier 2015.

Pour ce qui est des dossiers déposés à partir de janvier 2015, certains aspects du projet Énergie Est interpellent la CEO. Voici un bref résumé de nos recommandations au gouvernement de l'Ontario. La section 7 du présent rapport contient un résumé exhaustif de l'ensemble des recommandations faites par la CEO sur le projet Énergie Est.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES CONSOMMATEURS DE GAZ NATUREL DE L'ONTARIO

Le gaz naturel est un carburant indispensable à des millions de consommateurs ontariens — il permet de chauffer les habitats, d'exploiter les entreprises, et de produire de l'électricité. Énergie Est prévoit la suppression de la capacité pipelinière en gaz naturel pour la convertir en l'un des pipelines de 42 pouces de TransCanada pour acheminer du pétrole brut. Nous craignons qu'en dépit du nouveau gazoduc que TransCanada souhaite construire dans l'est de la province, le Projet entraîne une réduction de l'approvisionnement et l'augmentation du prix du gaz naturel pour les consommateurs de la région. L'Ontario doit avoir la garantie que la capacité du gazoduc et l'approvisionnement de l'est de l'Ontario en gaz naturel pourvoient aux besoins à moyen et long terme de la province, et que les consommateurs de gaz naturel de l'Ontario n'auront pas à couvrir les dépenses engendrées par le Projet.

LES RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT NATUREL

L'Oléoduc Énergie Est est censé passer à proximité de nombreuses voies navigables de l'Ontario. Le tracé proposé pour l'oléoduc le ferait traverser ou longer les rivières Nipigon, des Outaouais, Mattawa, Madawaska, Rideau ainsi que le fleuve Saint-Laurent. Il devrait également franchir plusieurs lacs, notamment les lacs Temagami, Nippising et Nipigon, Trout

et des Bois. En raison de cette proximité, la CEO estime que TansCanada doit déterminer si le tracé proposé, qui était à l'origine destiné à l'acheminement du gaz naturel, convient au transport du pétrole brut. Lorsque le tracé du pipeline existant est trop proche de zones sensibles sur le plan environnemental, TransCanada devrait le modifier ou justifier la non-nécessité de le modifier.

TransCanada devrait prêter une attention particulière à la protection du lac Nipigon, du lac Trout, de la rivière des Outaouais, de la rivière Rideau, de l'aquifère d'Oxford-Marsh et de l'aquifère de Nepean, et des autres régions qui soulèvent de vives inquiétudes auprès du public. Tout comme pour le tracé à proximité du fleuve Saint-Laurent, TransCanada devrait étudier un tracé alternatif suivant le Chemin de fer Canadien Pacifique (CP) et rediriger l'oléoduc de manière à ce qu'il suive l'emprise du CP.

TransCanada devrait en outre déterminer, avec l'aide des collectivités locales, des collectivités des Premières Nations et des Métis, les « franchissements de cours d'eau importants » qui nécessiteront des clapets d'arrêt supplémentaires.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Office national de l'énergie a pris la décision d'examiner les émissions de gaz à effet de serre engendrées par la construction et le fonctionnement de l'Oléoduc Énergie Est. Toutefois, les Ontariens demeurent préoccupés par l'incidence du Projet sur les émissions totales de gaz à effet de serre, produites en amont et en aval. En réponse aux récriminations des participants qui soutiennent que l'évaluation du Projet ne sera pas complète tant que ses répercussions sur le changement climatique ne seront pas étudiées, ce point a été rajouté aux répercussions devant être examinées. L'enjeu du changement climatique est plus important que n'importe quel projet d'oléoduc. Le document de consultation que nous avons demandé est une contribution précieuse qui doit être utilisée dans le cadre d'une discussion plus large sur cette question.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LA SÉCURITÉ DES OLÉODUCS

La sécurité des oléoducs et les incidences d'un déversement accidentel sur les rivières et les lacs de la région étaient les préoccupations majeures exprimées par les personnes résidant à proximité du trajet de l'oléoduc proposé. Il est primordial pour eux que l'oléoduc soit conforme aux normes les plus élevées en matière d'intégrité et d'intervention d'urgence. Étant donné que les répercussions d'un incident sur un oléoduc sont bien plus dramatiques que sur un gazoduc, nous estimons que TransCanada devrait employer, pour ce Projet, les systèmes de détection des fuites les plus récents. TransCanada doit également démontrer qu'en cas de déversement accidentel, la quantité de pétrole brut susceptible de se déverser sera au niveau le plus faible raisonnablement réalisable.

La principale menace pour l'intégrité du projet Énergie Est réside au niveau des quatre tronçons du pipeline au nord de l'Ontario qui sont revêtus d'un ruban de polyéthylène. L'Ontario doit avoir l'assurance que les méthodes d'inspection interne utilisées par TransCanada pour détecter tout signe de faiblesse sur ces quatre tronçons sont fiables. TransCanada devrait réaliser un essai hydrostatique avant la mise en service de l'oléoduc.

De plus, TransCanada doit démontrer sa capacité financière (assortie des garanties connexes) à assurer les frais en cas de déversement accidentel — intervention, nettoyage, mesures correctives — sachant que ces frais peuvent aisément dépasser 1 milliard de dollars.

IMPACTS SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les participants aux discussions collectives organisées par la CEO ont dit apprécier notre travail de consultation et d'examen. Ce processus les a sensibilisés au Projet et a réveillé en eux l'envie de prendre part de manière permanente aux enjeux relatifs à la sécurité de l'oléoduc, y compris celles portant sur les interventions d'urgence.

La CEO estime que l'engagement des collectivités doit être durable et considéré comme indissociable de l'approche de gestion du cycle de vie d'Énergie Est. De ce fait, TransCanada devrait poursuivre ses efforts en faveur de la participation des collectivités et rendre

compte auprès des collectivités locales, des collectivités des Premières Nations et des Métis de ses mesures de surveillance et d'intervention d'urgence.

Les premiers intervenants devraient obtenir toute l'information nécessaire sur la trajectoire des déversements accidentels survenant à des endroits précis, ainsi que sur le type de pétrole acheminé par l'oléoduc. TransCanada devrait effectuer des exercices d'alerte, censés démontrer son aptitude à intervenir efficacement et à réduire les dommages causés par des déversements accidentels.

IMPACTS SUR LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES

Les collectivités des Premières Nations et des Métis de l'Ontario considèrent en général que ni TransCanada ni l'Office national de l'énergie n'ont respecté leurs droits ancestraux ou issus de traités. La province de l'Ontario doit par conséquent encourager l'Office national de l'énergie à insister sur le respect des droits ancestraux et issus de traités pendant l'audience sur le projet Énergie Est, et sur le fait que la Couronne fédérale doit pleinement s'acquitter de son obligation de consultation.

LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES À COURT ET À LONG TERME

En général, les pipelines ne génèrent que des retombées économiques minimales au profit des collectivités qu'elles traversent. Ainsi, même si l'oléoduc s'étend sur près de la moitié de l'Ontario, le Projet ne devrait engendrer que de modestes retombées économiques au profit de la province. Cela entraînerait un déséquilibre entre les risques inhérents au Projet et les avantages attendus pour les Ontariens. Dans de telles circonstances, il apparaît encore plus important qu'Énergie Est ne présente aucune menace pour les consommateurs de gaz naturel en Ontario.

La section 7 du présent rapport contient un résumé exhaustif de l'ensemble des recommandations faites par la CEO sur le projet Énergie Est.

1

INTRODUCTION



LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO (CEO) A ENTREPRIS CE TRAVAIL DE CONSULTATION ET D'EXAMEN À LA DEMANDE DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO. EN NOVEMBRE 2013, LE MINISTRE A DEMANDÉ À LA CEO⁴ D'EXAMINER LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST PROPOSÉ (CI-APRÈS « ÉNERGIE EST » OU « LE PROJET ») DU POINT DE VUE DE L'ONTARIO, ET DE PRÉSENTER UN RAPPORT.

Les habitants de l'Ontario sont très intéressés par le projet Énergie Est. L'équipe de la CEO s'est déplacée dans toute la province pour rencontrer les habitants — certains se sont montrés réticents au Projet du fait d'éventuelles répercussions néfastes sur l'eau et l'environnement, et d'autres désireux de voir se concrétiser les perspectives économiques

⁴ Lettre du ministre de l'Énergie (*en anglais uniquement*), 12 nov. 2013, http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/_Documents/Documents/ltr_Min_Chiarelli_to_OEB_Chair_EnergyEast_20131113.pdf



devant découler d'Énergie Est. Les collectivités des Premières Nations et des Métis voulaient également que le Projet respecte leurs droits ancestraux et issus de traités.

La CEO a constaté que les habitants souhaitaient prendre part à l'examen du Projet proposé. Ils voulaient s'assurer que le gouvernement entende leurs revendications, et que celles-ci figurent dans notre rapport. Ils souhaitaient également poursuivre leur engagement envers Énergie Est une fois ce rapport remis, tout en bénéficiant d'un meilleur accès aux renseignements sur l'exploitation courante de l'oléoduc et sur les produits acheminés.



FIGURE 1 : CARTE DU PROJET ÉNERGIE EST

Source : TransCanada

LA PROPOSITION ÉNERGIE EST

Comme le montre la figure 1, l'Oléoduc Énergie Est est un projet de grande envergure. S'étendant sur 4 600 kilomètres (km), l'oléoduc permettrait de transporter chaque jour environ 1,1 million de barils de pétrole brut de l'Alberta jusqu'aux raffineries situées au Québec et à une raffinerie et un terminal maritime à Saint John, au Nouveau-Brunswick⁵. TransCanada PipeLines Ltée (TransCanada) a déposé sa demande auprès de l'Office national de l'énergie (ONÉ) pour ce projet estimé à 11,3 milliards de dollars⁶ le 30 octobre 2014.

⁵ À l'origine, TransCanada avait proposé de construire un deuxième terminal maritime à Cacouna, au Québec. Ce projet de construction a été abandonné et TransCanada n'a pour l'heure pas précisé si un autre terminal maritime allait être construit ailleurs.

⁶ P. 9, « Projet d'oléoduc Énergie Est : les retombées économiques pour le Canada et ses régions », Conference Board du Canada, octobre 2014 (Le projet du réseau principal Est, lié au projet Énergie Est, coûterait 1,5 milliard de dollars supplémentaires). Le 31 juillet 2015, TransCanada Corporation a déclaré que le coût d'Énergie Est augmenterait en raison de la hausse des coûts et d'ajustements apportés au tracé de l'oléoduc à la suite des commentaires formulés par les gouvernements, les collectivités locales et les collectivités autochtones.

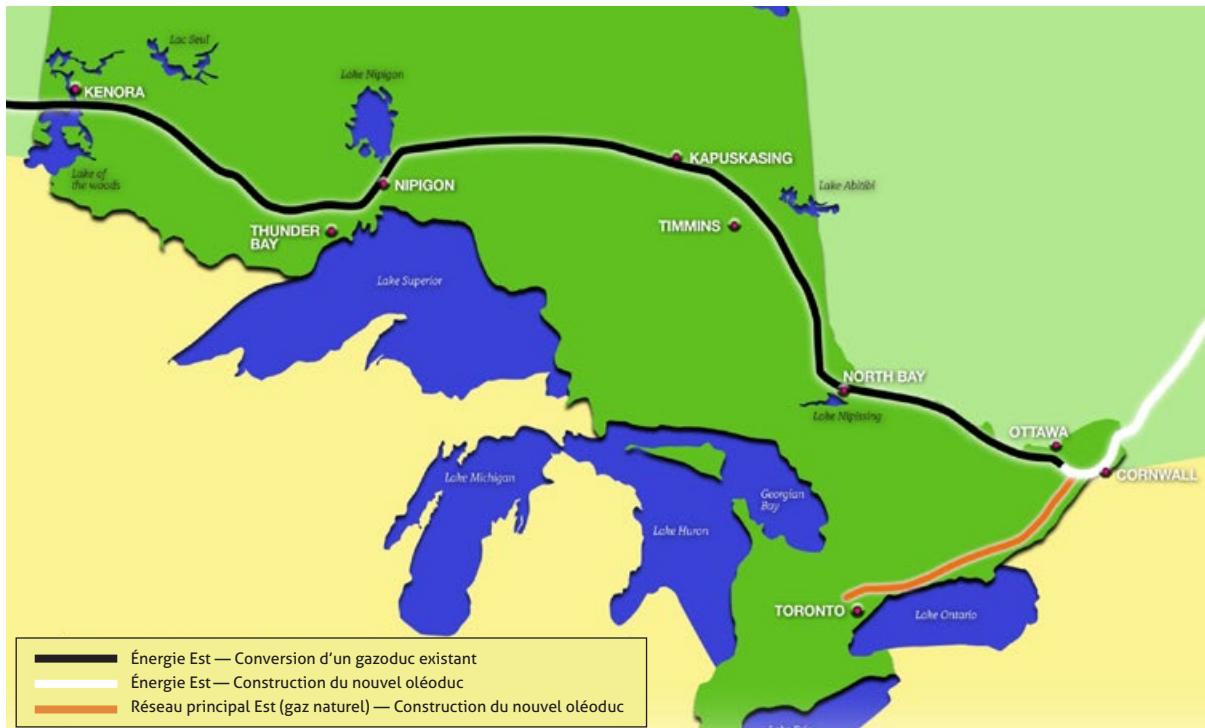


FIGURE 2 : OLÉODUC ÉNERGIE EST EN ONTARIO

Source : Commission de l'énergie de l'Ontario

À l'échelle nationale, le projet d'oléoduc Énergie Est est divisé en deux éléments distincts :

- la conversion, sur 3 000 km, du gazoduc existant de 42 pouces pour pouvoir transporter du pétrole brut. Le pipeline converti traverserait les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario. Ces travaux de conversion auraient lieu majoritairement en Ontario;
- la construction d'un oléoduc de 42 pouces s'étendant sur 1 500 km à travers l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick⁷. Presque l'intégralité du nouvel oléoduc se trouvera dans l'est de l'Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick.

⁷ Ces deux tronçons ne font pas partie de la longueur totale du pipeline, de 4 600 km. D'après TransCanada, près de 100 km de services de raccordement font également partie du Projet.



Le projet Énergie Est étant une entreprise interprovinciale, il relève de la juridiction fédérale. Cela signifie que l'ONÉ, et, à terme, le Cabinet fédéral, décideront de la poursuite ou non du Projet et de ses conditions. L'ONÉ tiendra une audience publique sur les aspects techniques, économiques, environnementaux et sociaux de la demande de TransCanada afin de vérifier son bien-fondé pour l'intérêt général.

À l'échelle de la province de l'Ontario, le projet d'oléoduc Énergie Est est divisé en trois éléments distincts :

- la conversion d'un gazoduc existant de 42 pouces appartenant au système de réseau principal canadien de TransCanada pour acheminer du pétrole brut sur environ 1 900 km de la frontière du Manitoba jusqu'à la municipalité d'Iroquois, à l'ouest de Cornwall;
- la construction d'un peu plus de 100 km de nouveau pipeline de 42 pouces, partant d'Iroquois, en Ontario, jusqu'à la limite Ontario-Québec;
- la construction de 30 nouvelles stations de pompage.

TransCanada a également proposé le projet du réseau principal Est (ci-après « réseau principal Est »), qui vise à construire un gazoduc de 36 pouces pour transporter du gaz naturel sur environ 245 km de la ville de Markham jusqu'à la ville de Cornwall, en Ontario.

LE RÔLE DE L'ONTARIO

Bien que le gouvernement de l'Ontario n'ait pas le pouvoir d'approuver ou de rejeter le Projet, il tire profit de l'exploitation sécuritaire des pipelines de la province, ainsi que de leurs répercussions sur les plans économique et environnemental. Par conséquent, le gouvernement prévoit participer au processus de l'ONÉ à titre d'intervenant. La CEO, quant à elle, ne prendra pas part au processus.

Le gouvernement de l'Ontario évalue les projets de pipeline de pétrole et de gaz naturel en se fondant sur les six principes suivants⁸ :

- Les pipelines et gazoducs doivent répondre aux normes techniques de sécurité publique et de protection de l'environnement les plus élevées qui soient offertes;
- Les pipelines et gazoducs doivent être assortis de mesures et lignes directrices de classe mondiale en matière de réponse aux situations d'urgence;

⁸ P. 76, *Vers un bilan équilibré — Le Plan énergétique à long terme de l'Ontario*, 2013

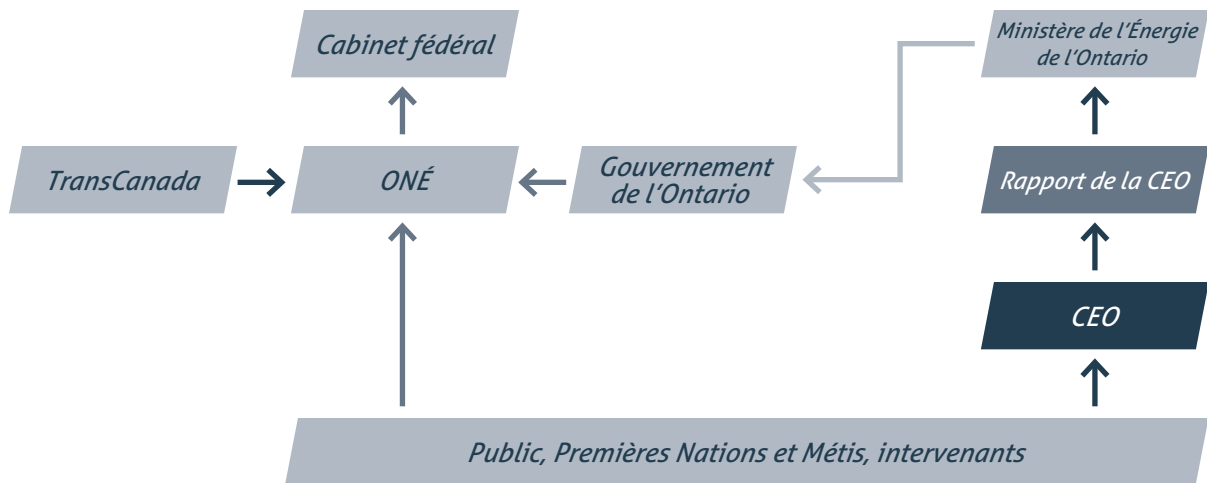


FIGURE 3 : RÔLE DE LA CEO DANS LA PROCÉDURE DE L'ONÉ

Source : Commission de l'énergie de l'Ontario

- Les promoteurs et les gouvernements doivent respecter leur devoir de consultation des collectivités autochtones;
- Les municipalités locales doivent être consultées;
- Les projets devraient fournir aux Ontariens des avantages économiques et des débouchés démontrables, tant à court qu'à long terme;
- Les responsabilités et les risques économiques et environnementaux, y compris les mesures correctives, devraient être assumés exclusivement par les sociétés de pipeline / gazoducs, lesquelles doivent également fournir des garanties financières démontrant leur capacité de réaction face aux fuites et aux déversements accidentels.

Ces principes ont été énumérés par le ministre de l'Énergie de l'Ontario en novembre 2013 lorsqu'il a demandé à la CEO d'examiner le projet Énergie Est du point de vue de l'Ontario. Selon lui, notre rapport permettra de définir la position du gouvernement lorsqu'il participera à l'audience sur le Projet devant l'ONÉ. La figure 3 illustre l'incidence du processus de consultation et d'examen dans la procédure globale.



Dans sa lettre adressée à la CEO⁹, le ministre demandait à l'organisme d'étudier les incidences d'Énergie Est susceptibles d'avoir des répercussions, notamment :

- les répercussions sur les consommateurs de gaz naturel en Ontario en matière de prix, de fiabilité et d'approvisionnement, en particulier les consommateurs se trouvant dans l'est et le nord de l'Ontario;
- les répercussions sur la sécurité des oléoducs et sur l'environnement naturel de l'Ontario;
- les répercussions sur les collectivités locales et autochtones de l'Ontario;
- Les répercussions économiques à court et à long terme du Projet en Ontario.

Le ministre a demandé à la CEO de se concentrer sur ces quatre secteurs lors des échanges avec le public, réunissant les collectivités locales, les collectivités des Premières Nations et des Métis, et les intervenants. Ces discussions devaient être à la fois exhaustives et transparentes, et donner aux intervenants et au public l'occasion et le temps d'émettre des commentaires, verbalement et par écrit.

Le présent rapport est la réponse de la CEO à la demande du ministre. Il dépeint la manière dont les différentes opinions qui se sont fait entendre pendant les échanges ont permis d'étayer chaque aspect du travail de la CEO, de son engagement auprès des collectivités locales et autochtones jusqu'au rapport réalisé par nos conseillers techniques, et par la suite, nos recommandations au ministre.

Afin de mener les évaluations techniques nécessaires, la CEO a mandaté des experts pour examiner les différentes répercussions énumérées par le ministre. À la lumière des préoccupations soulevées par le public, nous avons également engagé un expert pour évaluer l'incidence des émissions de gaz à effet de serre (GES) découlant du projet Énergie Est, d'un point de vue national et général.

Les évaluations des experts techniques s'appuient sur la demande déposée par TransCanada le 30 octobre 2014 et sur les documents techniques déposés en sus le 30 janvier 2015.

⁹ http://www.ontarioenergyboard.ca/html/oebenergyeast/resources_fr.cfm

2 À L'ÉCOUTE DES ONTARIENS



AFIN DE PERMETTRE AUX ONTARIENS ET AUX COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES D'EXPRIMER LEURS POINTS DE VUE SUR LE PROJET ÉNERGIE EST, LA CEO A TENU LA CONSULTATION LA PLUS APPROFONDIE DE SON HISTOIRE. LORS DE CETTE CONSULTATION, LE PERSONNEL DE LA CEO ET NOS CONSEILLERS TECHNIQUES ONT VISITÉ LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET AUTOCHTONES EN 2014 ET 2015, ET ONT ORGANISÉ UN FORUM DES PARTIES PRENANTES EN JANVIER 2015.

Pendant la consultation, on a demandé aux participants d'identifier les répercussions sur lesquelles la CEO devrait mettre l'accent dans son rapport au ministre. Leurs réponses seront expliquées en plus amples détails dans ce rapport, et se divisent en quatre grands thèmes.



SÉCURITÉ ET IMPORTANCE DE L'EAU

Les participants ont affirmé que leur préoccupation principale concernant Énergie Est était la menace d'un déversement de pétrole dans les lacs et les rivières de leur région. Ils étaient surtout inquiets du fait qu'un déversement de pétrole nuirait à leur eau potable, aux poissons locaux et à l'habitat de la faune, ainsi qu'à leur capacité à utiliser les lacs et les rivières de leur région pour le commerce et la récréation. Les Premières Nations et les Métis ont également parlé de leur lien spirituel avec l'eau, et de leur sentiment que l'eau représente la vie et constitue une ressource qu'ils doivent protéger car elle est une composante de « la Terre-Mère ».

L'eau est importante parce que l'Oléoduc Énergie Est s'étendrait dans quelques-uns des plus importants cours d'eau de l'Ontario, notamment la rivière Nelson, la baie d'Hudson et



les bassins des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Le Projet croiserait ou s'approcherait des rivières Ottawa, Mattawa, Madawaska, Mississippi, Rideau, South Nation et Saint-Laurent. Il passerait par plusieurs lacs : Temagami, Nipissing, Nipigon, Trout et lac des Bois¹⁰.

LE DÉSIR DE PARTICIPER ET DE SUPERVISER

La plupart des participants ont affirmé vouloir plus de contrôle et de pouvoir de supervision sur le Projet. Plusieurs collectivités locales ont demandé d'être impliquées dans la surveillance et la supervision des activités de l'oléoduc.

D'autres croient que l'ONÉ n'examine pas suffisamment Énergie Est pour s'assurer que le Projet est dans l'intérêt du public. Inquiets des répercussions du Projet sur les changements climatiques, ils ont fait remarquer de lors du processus d'audience, l'ONÉ ne se pencherait pas sur les émissions de gaz à effet de serre en aval et en amont liées à Énergie Est.

PRÉOCCUPATION RELATIVE AU PRIX ET À L'APPROVISIONNEMENT EN GAZ NATUREL

Les consommateurs de gaz naturel, particulièrement les services de distribution de gaz, producteurs d'électricité et utilisateurs industriels, s'inquiètent à l'idée qu'Énergie Est créerait une insuffisance dans la capacité du pipeline dans l'est de l'Ontario, et que cela entraînerait une hausse du prix du gaz naturel. Ils disent que le réseau principal Est, proposé par TransCanada à titre de remplacement de la capacité retirée du réseau principal canadien, ne fournirait pas la capacité nécessaire pour répondre aux besoins actuels et futurs des consommateurs de l'est de l'Ontario.

En outre, les consommateurs de gaz étaient préoccupés par les coûts d'Énergie Est, et affirmaient que les consommateurs de gaz naturel n'ont pas à subventionner les expéditeurs de pétrole qui utiliseraient Énergie Est.

¹⁰ Page 1, Évaluation des répercussions sur l'environnement naturel, DNV GL, mars 2015



LA NÉCESSITÉ DES AVANTAGES ÉCONOMIQUES

Le consensus était qu'Énergie Est doit procurer des avantages économiques à court et à long terme pour l'Ontario. Par contre, on ne s'entendait pas sur la nature de ces avantages. Certains participants croyaient que les avantages seraient minimes pour leurs collectivités une fois les emplois temporaires terminés après la construction. D'autres affirmaient que les activités continues généreraient des emplois permanents, des stages et des revenus fiscaux supplémentaires pour les petites et moyennes collectivités.

Certains participants ont suggéré qu'une vision plus large des avantages économiques était nécessaire, et exigé une stratégie nationale de l'énergie pour faciliter la transition du pays vers les carburants à faible teneur en carbone.

NOTRE RÉACTION AUX PROPOS

Afin de s'assurer que la CEO écoute les points de vue des Ontariens et des collectivités autochtones, la CEO a établi deux principes importants pour sa consultation. Premièrement, la CEO a décidé qu'il n'était pas nécessaire que les gens se rendent à Toronto pour faire valoir leurs opinions; nous irions plutôt les rencontrer chez eux le long du trajet de l'oléoduc. Deuxièmement, nous croyons qu'il est important de retourner dans les collectivités et leur expliquer le travail de nos conseillers techniques, permettant ainsi aux participants de poser des questions.

La CEO a donc divisé la consultation sur Énergie Est en deux volets : le premier volet invitait les citoyens à commenter sur Énergie Est, et le second volet consistait en une séance d'information où nos conseillers techniques ont fait part de leurs évaluations préliminaires. Ces évaluations tenaient compte des commentaires émis par les citoyens lors du premier volet. Après le second volet, les parties prenantes et le public étaient invités à soumettre par écrit leurs points de vue sur Énergie Est.



Le processus de consultation a débuté par une réunion de 26 parties prenantes des secteurs industriel, environnemental et municipal, durant laquelle nous les avons conseillés relativement à leurs plans et obtenu leur soutien pour le processus de consultation.

PREMIER VOLET DE LA CONSULTATION

Au début du premier volet, la CEO a publié sur son site Web d'Énergie Est¹¹ un guide de discussion, une trousse de conversation et trois documents d'information sur la sécurité des oléoducs, l'environnement naturel et le marché du gaz. La CEO a ensuite tenu des assemblées dans sept collectivités : Kenora, Thunder Bay, Kapuskasing, Timmins, North Bay, Ottawa (Stittsville) et Cornwall¹². Sept séances de discussion ont également eu lieu avec les collectivités des Premières Nations et des Métis.

Près de 2 300 personnes ont participé aux réunions du premier volet, se sont inscrites pour recevoir des alertes par courriels ou soumis des propositions écrites. Le site Web Énergie Est de la CEO a été consulté 24 000 fois, et les réunions ont fait l'objet de 16 mentions dans les journaux, sur les sites Web, et à la radio et la télévision. Après la consultation du premier volet, la CEO a publié sur son site Web un rapport sommaire des points de vue énoncés lors des rencontres avec les collectivités, et des soumissions écrites des citoyens¹³. Le rapport a été rédigé par un tiers modérateur de la CEO, Swerhun Facilitation. Nous avons également publié un rapport sommaire des points de vue et soumissions écrites des Premières Nations et des Métis. Ce rapport a été rédigé de façon indépendante par Counsel Public Affairs.

Les opinions exprimées durant le premier volet ont aidé nos conseillers techniques à identifier les aspects sur lesquels se pencher au moment d'évaluer la demande de TransCanada. Lors des réunions, les participants ont posé plusieurs questions sur les répercussions potentielles de l'oléoduc sur les changements climatiques et exigé que toute évaluation des répercussions potentielles d'Énergie Est comprenne une analyse des émissions de gaz à effet de serre en amont et en aval du Projet. En réponse à cette préoccupation, et de notre propre chef, nous avons mandaté une analyse des répercussions potentielles du Projet sur les changements climatiques.

¹¹ http://www.ontarioenergyboard.ca/html/oebenergyeast/index_fr.cfm#.VcN6APVhBc

¹² P. 4, *Part One Summary, Ontario Energy Board Energy East Consultation* (Sommaire du premier volet, Consultation de l'Office national de l'énergie sur Énergie Est), Swerhun Facilitation

¹³ www.ontarioenergyboard.ca/html/oebenergyeast/resources.cfm#summary (en anglais uniquement)



La CEO a demandé aux experts suivants de fournir une évaluation :

ÉVALUATIONS	SOCIÉTÉ
Sécurité de l'oléoduc	Det Norske Veritas (Canada) Ltd.(DNV GL)
Environnement naturel	Det Norske Veritas (Canada) Ltd. (DNV GL)
Répercussions économiques	Mowat Energy, The Mowat Centre's Energy Research Hub
Utilisateurs d'une grande quantité de gaz	Elenchus Research Associates Inc.
Prix du gaz naturel	ICF Consulting Canada
Changements climatiques	Navius Research Inc.

Leurs rapports finaux sont disponibles sur notre site Web.

DEUXIÈME VOLET DE LA CONSULTATION

Les réunions du deuxième volet ont débuté en janvier 2015 par une visite dans les sept collectivités locales et des Premières Nations que nous avons rencontrées lors du premier volet, avant la réunion avec les Métis de l'Ontario. Lors du deuxième volet des réunions avec les collectivités, la CEO a mis l'accent sur les répercussions locales et fait part des évaluations préliminaires des conseillers techniques relativement à la demande de TransCanada. Lors des réunions, nous avons distribué des brochures et/ou présenté des tableaux résumant les évaluations préliminaires de nos conseillers techniques sur les aspects suivants :

- Sécurité de l'oléoduc
- Environnement naturel
- Les avantages économiques à court et à long terme
- Changements climatiques
- Répercussions sur le gaz naturel

En outre, la CEO a publié le 6 mars 2015 sur son site Web l'évaluation préliminaire des répercussions d'Énergie Est sur les prix du gaz naturel en Ontario.



L'intérêt pour Énergie Est était encore plus grand lors du deuxième volet de la consultation. Plus de 10 700 personnes ont participé aux réunions avec les parties prenantes et les collectivités lors du deuxième volet, se sont inscrites aux alertes par courriel, ou soumis des lettres, propositions écrites et documents énonçant leur position. Le site Web de la CEO a attiré 18 450 visites, et les réunions ont fait l'objet de 66 mentions dans les journaux locaux et sur les sites Web, ainsi qu'à la radio et la télévision.

Comme nous l'avons fait lors du premier volet, nous avons publié sur le site Web de la CEO un rapport¹⁴ résumant ce qui nous a été dit lors des réunions du deuxième volet, ainsi que les soumissions écrites des citoyens et des organisations. Le rapport a été rédigé pour la CEO par le tiers modérateur de la consultation sur Énergie Est, Swerhun Facilitation. Un rapport sommaire¹⁵ des points de vue et soumissions écrites des collectivités des Premières Nations et des Métis a également été publié sur le site Web de la CEO. Ce rapport a été rédigé de façon indépendante par Counsel Public Affairs.

La CEO a tenu un forum des parties prenantes les 29 et 30 janvier 2015 à Ottawa afin que les représentants des secteurs environnemental, industriel et municipal puissent soumettre à la CEO une analyse plus large, à l'échelle provinciale, des répercussions potentielles d'Énergie Est. Les séances ont été télédiffusées par la chaîne d'affaires publiques CPAC, et peuvent être visionnées dans les archives du site Web de la chaîne¹⁶.

ENGAGEMENT DES PREMIÈRES NATIONS ET DES MÉTIS

La CEO et le gouvernement de l'Ontario ne sont ni défenseurs, ni décideurs dans le cadre du Projet, alors l'engagement de la CEO n'a jamais eu pour but de remplir l'obligation légale de consulter au moment de prendre des décisions susceptibles d'affecter les droits ancestraux ou issus de traités (l'obligation de consulter est expliquée en détail à la section 5.2). Bien que les réunions de la CEO et autres initiatives de sensibilisation constituent un engagement ferme envers les Premières Nations et les Métis de l'Ontario, elles n'avaient pas pour but de servir de « consultation » visant à remplir l'obligation de consulter. La CEO a été clair à ce sujet tout au long de son engagement auprès des collectivités autochtones.

¹⁴ http://www.ontarioenergyboard.ca/html/oebenergyeast/documents/parttwo/SummaryReports/Energy_East_Part_Two_Summary.pdf (en anglais uniquement)

¹⁵ http://www.ontarioenergyboard.ca/html/oebenergyeast/documents/parttwo/SummaryReports/Summary_Report_Part_Two_FNM.pdf (en anglais uniquement)

¹⁶ La couverture de CPAC est disponible au <http://www.cpac.ca/fr/les-archives-numeriques/?search=energy+east>



Durant les réunions de la CEO avec les Premières Nations et les Métis, la plupart des inquiétudes exprimées étaient semblables à celles du grand public. Tel qu'expliqué en plus amples détails dans ce rapport, plusieurs inquiétudes ont été soulevées relativement à la sécurité de l'oléoduc et à ses répercussions potentielles sur l'environnement, particulièrement en ce qui a trait à l'eau.

Cependant, les représentants des collectivités des Premières Nations et des Métis ont également mis l'accent sur l'importance de respecter leurs droits ancestraux et issus de traités. Cela comprend le maintien de l'obligation de la Couronne de consulter de façon significative les collectivités des Premières Nations et des Métis, répondre à leurs préoccupations et intérêts, et respecter les droits des Autochtones à l'usage traditionnel de la terre.

Les peuples autochtones de l'Ontario ont apporté une perspective unique à notre engagement. Plusieurs ont un attachement culturel et historique envers la terre et l'eau, et se sentent responsables de la protection de ces ressources, non seulement dans le présent, mais aussi pour les générations futures.

3

RÉPERCUSSIONS SUR LES CONSOMMATEURS DE GAZ NATUREL DE L'ONTARIO EN TERMES DE TAUX, DE FIABILITÉ ET D'ACCÈS À L'APPROVISIONNEMENT



LE RÉSEAU PRINCIPAL CANADIEN DE TRANSCANADA EST UN SYSTÈME DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL EXISTANT QUI CONSISTE EN PLUSIEURS GAZODUCS PARALLÈLES S'ÉTENDANT SUR UNE DISTANCE DE PLUS DE 14 000 KM ENTRE LA FRONTIÈRE EST ALBERTA-SASKATCHEWAN, ET LA FRONTIÈRE QUÉBEC-VERMONT. LE PROJET ÉNERGIE EST DE LA SOCIÉTÉ CONVERTIRAIT L'UN DE CES PIPELINES DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL EN UN PIPELINE DE TRANSPORT DE PÉTROLE BRUT.

Le réseau principal comporte trois tronçons distincts. Le premier tronçon, le tronçon des Prairies, s'étend de la frontière de l'Alberta à la frontière Manitoba-Ontario. Les deux tronçons suivants, le réseau du Nord de l'Ontario et le Triangle de l'Est de l'Ontario, sont ceux qui s'avèrent pertinents pour cette analyse.



Le tronçon du Nord de l'Ontario consiste en trois (et à certains endroits, quatre) pipelines parallèles entre la frontière Manitoba-Ontario et North Bay, Ontario. Dans la ville de North Bay, le réseau principal se divise en ce que l'on appelle le Triangle de l'Est de l'Ontario (tel qu'illustré à la figure 4). Un côté du triangle consiste en deux pipelines parallèles qui s'étendent de North Bay à Maple (près de Toronto); le deuxième côté consiste en deux pipelines parallèles qui s'étendent de North Bay à Iroquois, près de Cornwall (connu sous le nom de raccourci de North Bay); le bas du triangle consiste en deux ou trois pipelines parallèles raccordant Maple¹⁷ à Iroquois.

Le gaz naturel a toujours circulé d'ouest en est dans le réseau principal vers l'Ontario et les marchés du nord-est des États-Unis. Le gaz naturel a traditionnellement circulé d'ouest en est dans le réseau principal vers l'Ontario et les marchés du nord-est des États-Unis. Cependant, l'accroissement du gaz naturel dans les gisements de gaz de schiste de Marcellus et Utica dans le nord-est des États-Unis, et le déclin du gaz conventionnel dans

¹⁷ Près de Maple, il y a trois pipelines parallèles.



FIGURE 4 : TRIANGLE DE L'EST DE L'ONTARIO
 Source : TransCanada par l'entremise de KPMG

l'Ouest canadien a modifié dramatiquement le paysage du gaz naturel. Une plus grande quantité de gaz provenant des gisements de gaz de schiste circule vers l'Ontario et le nord-est des États-Unis, et une moins grande quantité provient de l'ouest. La quantité de gaz naturel circulant dans le réseau principal de TransCanada a donc diminué.

Malgré tout, le réseau principal de TransCanada est toujours essentiel pour s'assurer que l'Ontario possède un approvisionnement fiable en gaz naturel, car l'Ouest canadien devrait demeurer la plus importante source unique de gaz naturel de la province. Un rapport rédigé dans le cadre de l'analyse du marché du gaz naturel de la CEO estimait que 42 % du gaz naturel de la province continuerait de provenir de l'Ouest canadien¹⁸. En outre, les marchés du nord-est des États-Unis utilisent actuellement le réseau principal de TransCanada pour accéder au gaz de l'Ouest canadien, particulièrement l'hiver. Par conséquent, la conversion de l'un des gazoducs de 42 pouces de TransCanada en oléoduc

¹⁸ P. 37, Rapport final sur l'analyse du marché du gaz naturel 2014, Navigant, décembre 2014



a soulevé des inquiétudes à l'effet que la capacité du pipeline ne serait pas suffisante pour répondre aux besoins de l'Ontario et des autres marchés, particulièrement dans la région desservie par le raccourci de North Bay.

3.1 LA DEMANDE DE TRANSCANADA

En Ontario, TransCanada a proposé la diminution de la capacité du gazoduc dans le Nord de l'Ontario (le long du réseau du Nord de l'Ontario) et de l'Est de l'Ontario (le long du raccourci de North Bay). Cela réduira la capacité de transport de gaz naturel dans le Nord de l'Ontario d'environ 1 470 térajoules par jour (TJ/j) et de 1 210 TJ/j dans l'est de l'Ontario¹⁹.

Dans sa demande, TransCanada a affirmé qu'en cas d'événements prévisibles, la capacité du réseau du Nord de l'Ontario sera suffisante pour répondre aux exigences de service garanti²⁰ (c.-à-d., pour les expéditeurs de gaz naturel qui détiennent des contrats fermes pour la capacité du gazoduc avec TransCanada afin de recevoir un approvisionnement ininterrompu de gaz pendant la durée des contrats). TransCanada a donc indiqué que le Projet ne créerait pas d'insuffisance dans la capacité du gazoduc pour le Nord de l'Ontario (c.-à-d., à l'ouest de North Bay).

Cependant, TransCanada a prévu qu'il y aurait une insuffisance dans la capacité du gazoduc requise pour répondre à la demande prévue²¹ dans l'est de l'Ontario. Cette réduction de la capacité du pipeline de gaz sera causée par le retrait de l'un des deux pipelines du tronçon entre North Bay-Iroquois du réseau principal (le raccourci de North Bay). Le raccourci de North Bay fait partie du Triangle de l'Est de l'Ontario illustré à la figure 4.

En conséquence, TransCanada propose la construction du réseau principal Est, un nouveau gazoduc de 36 pouces qui s'étendrait sur une distance d'environ 245 km de Maple à Cornwall, en Ontario. Afin de réduire les coûts pour les consommateurs qui utiliseront le nouveau pipeline, TransCanada a promis de contribuer à hauteur de 500 millions \$ au coût de construction. Le réseau principal Est ajouterait une capacité de 580 TJ/j, soit une quantité jugée suffisante au départ par TransCanada pour répondre aux besoins des expéditeurs de gaz naturel qui ont des contrats fermes avec la société, ainsi qu'à la

¹⁹ Répercussion d'Énergie Est sur les prix du gaz naturel en Ontario par ICF Canada, page 14

²⁰ Volume 2 : Achat et vente des actifs du réseau principal, section 4, page 1 de 36

²¹ Volume 1 : Demandes de cession d'actifs et du projet Énergie Est, section 1, page 3 de 6.



croissance future. Cependant, TransCanada a récemment affirmé dans une lettre²² envoyée à l'ONÉ le 2 avril 2015 qu'elle analysait les demandes supplémentaires de capacité du réseau principal Est et que cela pourrait modifier ses prévisions.

TransCanada affirme qu'Énergie Est permettra d'abaisser le coût d'expédition du gaz naturel. Dans sa demande, TransCanada a indiqué que l'effet combiné de retirer un pipeline sous-utilisé et la construction du réseau principal Est permettrait aux expéditeurs de réaliser un bénéfice de plus de 900 millions \$, calculé selon la valeur actualisée nette, d'ici 2030. Les expéditeurs du Triangle de l'Est de l'Ontario récolteraient une part d'environ 500 millions de dollars de ces économies²³. TransCanada n'a fourni aucun estimé quant au montant de ces économies dont bénéficieraient les consommateurs.

3.2 LES OPINIONS EXPRIMÉES²⁴

Les participants aux réunions communautaires étaient inquiets du fait que malgré la présence du réseau principal Est, Énergie Est créerait une insuffisance dans la capacité du gazoduc. Cette insuffisance réduirait l'approvisionnement en gaz naturel et entraînerait une hausse des prix pour les consommateurs. Ils ont indiqué qu'un approvisionnement fiable en gaz naturel était essentiel pour l'infrastructure de l'énergie en Ontario et sa compétitivité industrielle. Ils ont suggéré qu'une réduction de l'approvisionnement et la hausse des prix qui s'ensuivrait pourraient nuire au secteur manufacturier de l'Ontario.

Les plus grands utilisateurs de gaz, tels que les producteurs d'électricité, les fournisseurs de gaz et les utilisateurs industriels, ont toujours appuyé la théorie de TransCanada selon laquelle la capacité du réseau principal serait suffisante pour répondre aux besoins des consommateurs de gaz du nord de l'Ontario. Cependant, ces expéditeurs ont indiqué que la capacité restante le long du raccourci de North Bay, jumelée à la capacité qui serait ajoutée par le réseau principal Est, serait insuffisante pour répondre aux besoins actuels et futurs.

²² 2 avril, *Amendement potentiel futur de la demande*, TransCanada PipeLines Ltd.

²³ Volume 2 : Achat et vente des actifs du réseau principal, section 4, page 1 de 36

²⁴ Une analyse plus détaillée des points de vue exprimés durant la consultation et l'engagement se trouve sur le site Web Énergie Est de la CEO : <http://www.ontarioenergyboard.ca/html/oebenergyeast/resources.cfm#.VVNcDGBDmMM> (analyse uniquement en anglais)



LA CAPACITÉ ACTUELLE DU PIPELINE PROPOSÉ PAR TRANSCANADA POUR TRANSFÉRER LE SERVICE DE TRANSPORT DU PÉTROLE EST D'ENVIRON 1 200 TJ/J. LA PROPOSITION DE TRANSCANADA REMPLACERAIT SEULEMENT 575 TJ/J DE CETTE CAPACITÉ. LA CAPACITÉ NE SERAIT DONC PAS SUFFISANTE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS DES MARCHÉS DU NORD-EST DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS.

[UNION GAS]

D'autres importants utilisateurs ont affirmé que l'insuffisance est critique parce que les clients domestiques et étrangers utilisent le surplus du raccourci de North Bay pour acheter des services interruptibles ou autres services à court terme. Ils ont indiqué que certains d'entre eux ne peuvent garantir à long terme la nouvelle capacité et croient que TransCanada devrait fournir une capacité interruptible de pointe dans la conception finale du réseau principale de l'Est.



LE MAINTIEN D'UNE CERTAINE CAPACITÉ AU-DELÀ DES OBLIGATIONS GARANTIES SOUTIENDRAIT ÉGALEMENT LES MARCHÉS ROBUSTES

[INDUSTRIAL GAS USERS ASSOCIATION]

En outre, quelques-uns des plus importants utilisateurs de gaz voulaient s'assurer que le gaz naturel ne subventionnait pas l'entreprise de pétrole de TransCanada. Ils étaient préoccupés par le fait que les clients du gaz pourraient devoir acquitter les dépassements de coûts du réseau principal Est ou toute réduction de ses bénéfices prévus. Ils ont insisté pour qu'un prix équitable soit exigé pour les actifs du pipeline cédés par le pipeline actuel à Énergie Est.



3.3 TRAVAIL DES CONSEILLERS TECHNIQUES

La CEO a fait appel à deux firmes, Elenchus Research Associates et ICF Consulting Canada, pour analyser les répercussions potentielles d'Énergie Est sur l'approvisionnement et le prix du gaz naturel en Ontario. Elenchus Research Associates (Elenchus) a interrogé d'importants utilisateurs de gaz afin d'obtenir leur opinion sur le Projet. ICF Consulting Canada (ICF) a analysé les conséquences d'Énergie Est sur les prix du gaz naturel en Ontario, particulièrement celles de la réduction de la capacité du raccourci de North Bay sur les prix du gaz naturel dans l'est de l'Ontario. Voici un résumé de leur travail.

ELENCHUS

Elenchus a interrogé plusieurs importants consommateurs de gaz (c.-à-d., expéditeurs) et leurs organisations connexes, notamment l'Association des utilisateurs de gaz industriels, l'Association of Power Producers of Ontario, Union Gas Ltd., and Enbridge Gas Distribution Inc. Ces expéditeurs et leurs organisations ont affirmé que :

- La conversion des tronçons du gazoduc à l'ouest de North Bay ne crée pas d'insuffisance de la capacité du pipeline.
- La conversion du tronçon du gazoduc entre North Bay et Iroquois crée une insuffisance de la capacité du pipeline.
- Le prix des actifs du gaz naturel cédés à Énergie Est devrait être équitable pour les clients du gaz naturel. Les utilisateurs de gaz naturel ne doivent pas subventionner un oléoduc.
- Énergie Est accroît le risque que les droits de péage soient plus élevés dans le réseau principal.
- La réduction de la capacité entre North Bay et Iroquois entraînera :
 - » une hausse du prix du gaz naturel, et une volatilité accrue des prix dans le Triangle de l'Est de l'Ontario.
 - » une hausse du coût de l'électricité produite par le gaz en Ontario.
- Les conditions commerciales d'accès à la capacité de transport seront plus coûteuses.
- Depuis que le nouveau pipeline du système du réseau principal a été cédé à Énergie Est, les pipelines plus âgés qui restent sont susceptibles d'être la cible de problèmes d'intégrité à l'avenir, ce qui entraînerait :
 - » le risque que les coûts d'entretien et d'exploitation soient plus élevés.
 - » des inquiétudes quant à la fiabilité du système.



ICF CANADA

Afin d'évaluer les répercussions d'Énergie Est sur le prix du gaz naturel en Ontario, ICF a analysé les prix sur deux plaques tournantes : Dawn et Iroquois-Waddington²⁵. Dawn est une importante plaque tournante²⁶ pour la livraison du gaz naturel vers l'Ontario et l'Est du Canada. Iroquois-Waddington est une petite plaque tournante à l'extrémité est du Triangle de l'Est de l'Ontario qui est utilisée pour exporter le gaz dans le nord-est des États-Unis²⁷.

ICF a dit²⁸ qu'il existait deux raisons pour lesquelles la réduction de la capacité du pipeline causée par Énergie Est créerait une insuffisance et une hausse des prix du gaz dans l'Est de l'Ontario : la croissance accrue de la demande pour le gaz dans l'Est de l'Ontario, et le fait que les consommateurs de la Nouvelle-Angleterre et de New York continueraient de compter sur l'expédition du gaz naturel de l'Ouest canadien vers l'Est de l'Ontario durant les mois d'hiver. Ces prix augmentent généralement durant l'hiver, lorsque la demande pour le gaz est élevée. Les prix d'été ne sont pas tellement touchés.

Si le projet Énergie Est va de l'avant, ICF prévoit que les prix du gaz à Iroquois-Waddington devraient augmenter en moyenne de 3,5 % entre 2016 et 2035. Les prix du gaz à Iroquois-Waddington seraient même plus élevés que durant les mois de décembre, janvier et février, soit une hausse moyenne de 12 % durant la même période. Les prix d'été à Iroquois-Waddington ne seraient pas vraiment touchés. Les conséquences sur les prix de Dawn seraient minimales. Les détails des répercussions prévues sur les prix se trouvent à la figure 5.

En tentant de prévoir les répercussions d'Énergie Est sur les prix, ICF a examiné les débits de gaz prévus et la demande anticipée pour le gaz naturel en Ontario. ICF a estimé les débits de gaz en 2030 dans l'Est de l'Ontario et le nord-est des États-Unis, avec et sans Énergie Est. Les débits de gaz prévus sont illustrés à la figure 6. Quant à la demande totale de l'Ontario pour le gaz naturel, ICF s'attend à ce qu'elle augmente à 3 560 TJ/j d'ici 2020, et à 4 790 TJ/j d'ici 2035.

ICF a prédit qu'Énergie Est nécessiterait une augmentation du débit de gaz naturel dans le tronçon Maple-Iroquois du Triangle de l'Est de l'Ontario, afin de compenser la capacité réduite du pipeline entre North Bay et Iroquois. C'est parce que le débit de gaz vers les

²⁵ Voir la figure 5 pour connaître l'emplacement de Dawn et Iroquois.

²⁶ Une plaque tournante est un marché régional regroupant plusieurs acheteurs et vendeurs.

²⁷ Voir la figure 6 pour connaître les débits de gaz actuels et prévus.

²⁸ Trouvé dans les hypothèses des scénarios de référence d'ICF provenant d'un rapport technique publié sur le site Web de la CEO.



		IROQUOIS- WADDINGTON	DAWN
Annuel	Sans EE	5,82	5,50
	Avec EE	6,02	5,51
	<i>Différence</i>	0,20	0,01
	<i>% diff.</i>	+ 3,5 %	+ 0,2 %
Hiver (Déc.–fév.)	Sans EE	6,57	5,64
	Avec EE	7,35	5,68
	<i>Différence</i>	0,78	0,04
	<i>% diff.</i>	+ 11,9 %	+ 0,8 %
Été (Mai–sept.)	Sans EE	5,38	5,32
	Avec EE	5,37	5,31
	<i>Différence</i>	-0,01	-0,01
	<i>% diff.</i>	+ -0,1 %	+ -0,2 %
Jour étalon ²⁹	Sans EE	35,59	35,65
	Avec EE	39,82	35,93
	<i>Différence</i>	4,24	0,28
	<i>% diff.</i>	+ 11,9 %	+ 0,8 %

**FIGURE 5 : RÉPERCUSSIONS D'ÉNERGIE EST
 SUR LES PRIX MOYENS DU GAZ, 2016–2035
 (EN DOLLARS AMÉRICAINS 2014/MBtu)**

Source : Rapport d'ICF

consommateurs du sud en Nouvelle-Angleterre et à New York via Iroquois-Waddington devrait demeurer élevé durant l'hiver. ICF prévoit une demande constante pour le gaz de l'Ouest canadien par les consommateurs du nord-est des États-Unis pendant l'hiver.

ICF a également étudié les répercussions d'Énergie Est sur les droits de péage du réseau principal qui seraient acquittés par les expéditeurs afin de transporter le gaz dans l'Est de l'Ontario. Étant donné les nombreuses incertitudes et variables inconnues relativement aux détails du Projet, l'analyse d'ICF ne fut pas très concluante. ICF en a donc déduit que

²⁹ Jour étalon fait référence à la demande quotidienne de gaz propre à une région en raison de conditions météorologiques extrêmement froides. La demande du jour étalon est habituellement établie à partir de la demande réelle du jour le plus froid d'un intervalle de temps donné, par exemple 20 ou 30 ans, et de la croissance prévue de la demande au fil du temps. Les services de gaz planifient normalement leur approvisionnement en gaz pour répondre à la demande d'un jour étalon hivernal.

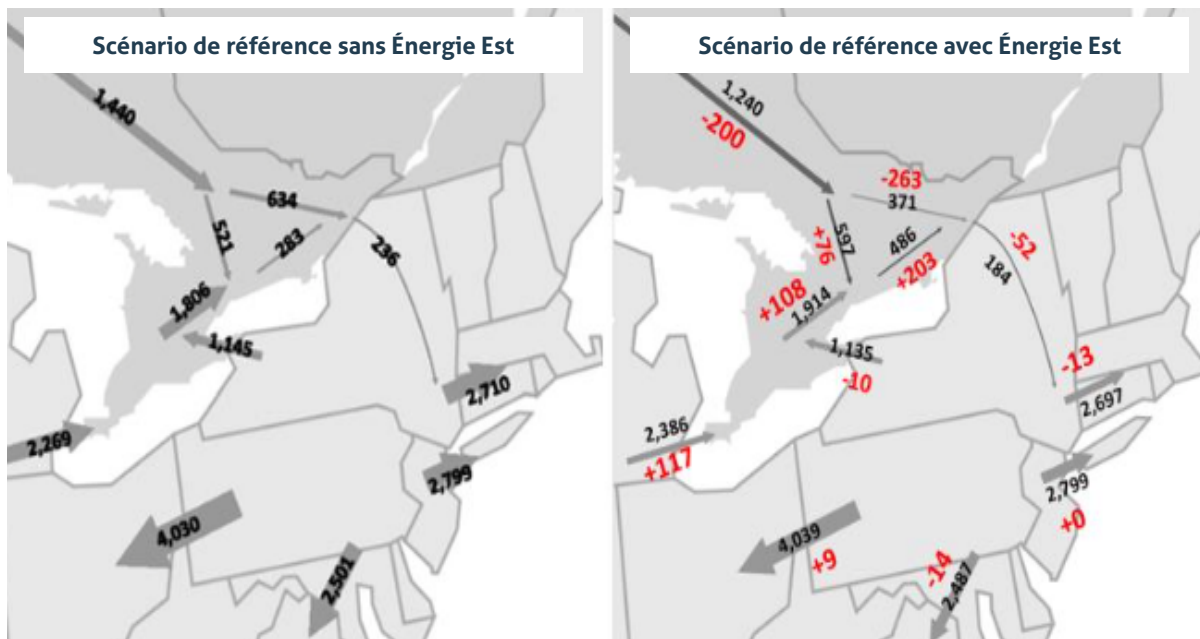


FIGURE 6 : DÉBITS DE GAZ ANNUELS MOYENS EN 2030 AVEC / SANS ÉNERGIE EST (Mm³/j)

Source : Rapport d'ICF

l'Oléoduc Énergie Est pourrait s'avérer bénéfique ou coûteux pour les expéditeurs de gaz de l'Ontario, selon la façon dont le Projet est mis en œuvre et évalué.

ICF a affirmé que si le projet Énergie Est était retardé de deux ans, tel que l'a annoncé TransCanada³⁰, les bénéfices calculés par TransCanada seraient inférieurs. Une grande partie des économies dont profitent les expéditeurs dépend de la possibilité d'éviter les coûts liés à la dépréciation accélérée du réseau du Nord de l'Ontario. ICF a estimé qu'un délai de deux ans dans l'exécution du Projet pourrait réduire d'environ 100 millions de dollars les économies prévues par TransCanada pour les expéditeurs³¹.

ICF a analysé ce qui pourrait survenir si TransCanada rallongeait le réseau principal Est pour remplacer la capacité perdue dans le Triangle de l'Est de l'Ontario. ICF a constaté que l'agrandissement du diamètre du pipeline de 36 à 42 pouces entraînerait une hausse du

³⁰ 2 avril, TransCanada modifie l'étendue de l'Oléoduc Énergie Est au Québec

³¹ Page 34, Répercussions d'Énergie Est sur les prix du gaz naturel en Ontario, ICF Consulting Canada, 2015



coût du réseau principal Est, mais ces coûts pourraient être compensés par une hausse des revenus à long terme du pipeline, et l'élimination de la hausse de prix du gaz naturel.

3.4 CONSEILS DE LA CEO AU MINISTRE

Malgré le réseau principal Est, les utilisateurs importants et les participants habitant les collectivités autochtones et locales sont tous deux préoccupés par les répercussions d'Énergie Est : ils craignent que cela crée une insuffisance de la capacité du pipeline causant une réduction de leur approvisionnement en gaz et une hausse du prix du gaz naturel.

L'analyse de ce Projet permet à ICF de s'attendre à ce que la capacité soit suffisante pour répondre aux besoins actuels et futurs dans le Nord de l'Ontario (c.-à-d., le réseau du Nord de l'Ontario entre la frontière Ontario-Manitoba et North Bay, en Ontario). Énergie Est ne devrait donc pas influencer le prix du gaz naturel dans le nord de l'Ontario. La CEO abonde dans ce sens.

Cependant, ICF est d'avis que la capacité du pipeline sera insuffisante le long du raccourci de North Bay dans le Triangle de l'Est de l'Ontario. Cela aura pour effet de réduire l'approvisionnement en gaz naturel et d'entraîner une hausse des prix dans l'est de l'Ontario. ICF s'attend particulièrement à ce que les prix du gaz d'Iroquois-Waddington soient en moyenne 12 pour cent plus élevés durant l'hiver (décembre, janvier, février) entre 2016 et 2035, tandis que les répercussions sur les prix de Dawn seront plus modestes.

La CEO reconnaît l'incertitude inhérente des prévisions. Malgré cela, les consommateurs ontariens doivent être assurés que la capacité du pipeline et l'approvisionnement en gaz naturel dans l'Est de l'Ontario pourront répondre à leurs besoins à moyen et à long terme.

L'Oléoduc Énergie Est convertirait à d'autres fins les gazoducs actuellement sous-utilisés, ce qui aurait pour effet de limiter la hausse des droits de péage du réseau principal. Cependant, comme le conclut l'analyse d'ICF, les avantages potentiels dépendent de la façon dont le Projet sera évalué et mis en œuvre. Bien qu'il comporte des avantages potentiels, Énergie Est entraîne des coûts et des risques que les expéditeurs de l'Ontario



n'ont pas à assumer. Les expéditeurs ont exprimé leurs inquiétudes quant à la façon dont ces coûts seraient récupérés, et affirment que les consommateurs de gaz naturel pourraient finalement subventionner Énergie Est, ce qui profiterait aux expéditeurs de pétrole.

La CEO offre donc les conseils suivants :

- TransCanada devrait mettre à jour ses estimations relatives à la demande de gaz, à l'approvisionnement et au prix afin de refléter les conditions de marché actuelles et prévues, de même que les retards annoncés pour le Projet. Le calcul des coûts et bénéfices prévus du Projet devrait également être mis à jour par TransCanada en fonction de ce délai. Cette mise à jour doit également comprendre les répercussions qu'aura ce Projet sur la tarification pour les clients de l'Ontario. Une surveillance constante du marché est essentielle.
- Les consommateurs de l'Ontario doivent être assurés que la capacité du pipeline et l'approvisionnement en gaz naturel dans l'Est de l'Ontario pourront répondre à leurs besoins à moyen et à long terme, particulièrement dans l'Est de l'Ontario. TransCanada doit s'assurer que les exigences en matière de capacité de transport sont établies de manière appropriée
- Les consommateurs ontariens ne doivent pas subventionner de façon indirecte le projet Énergie Est. Les droits de péage des expéditeurs de l'Ontario doivent correspondre aux coûts des services qu'ils achètent.

4

RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LA SÉCURITÉ DU PIPELINE



LES ONTARIENS APPRÉHENDENT LA POSSIBILITÉ D'UN DÉVERSEMENT DE PÉTROLE DANS LE CADRE DU PROJET ÉNERGIE EST, PARTICULIÈREMENT LES DOMMAGES QUE CELA POURRAIT CAUSER À LEURS RIVIÈRES, LACS ET COURS D'EAU. LORS DES RÉUNIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS, ILS ONT DIT QUE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LA SÉCURITÉ DE L'OLÉODUC ÉTAIENT ESSENTIELLES.

La CEO a évalué la sécurité de l'oléoduc selon une approche fondée sur le risque. Le risque n'est pas uniquement défini comme la probabilité d'échec; il comprend également les



conséquences de l'échec. Notre conseiller technique a analysé les sections de la demande concernant la prévention d'un accident ou d'un déversement, ainsi que les sections expliquant comment minimiser les dommages environnementaux et le risque des citoyens causés par une défaillance ou un déversement.

Plusieurs participants avaient des préoccupations à plus long terme concernant les répercussions environnementales d'Énergie Est. Ils étaient inquiets de l'accroissement des gaz à effet de serre. Afin d'évaluer les répercussions environnementales potentielles, la CEO a fait appel à Navius Research Inc. (Navius) pour analyser les émissions produites par Énergie Est. Navius a analysé les deux sources d'émissions (de l'extraction au transport, au raffinage et à la consommation), et la façon dont Énergie Est risque d'affecter les émissions en Ontario et dans le monde entier.



4.1 ENVIRONNEMENT NATUREL

Une grande partie du secteur croisé par Énergie Est comprend des terres forestières publiques au nord-ouest et dans le centre nord de l'Ontario. À quelques exceptions près, de petites collectivités sont dispersées le long de l'autoroute transcanadienne. La densité de la population augmente à l'est, et la terre devient plus agricole et urbaine dans les vallées d'Ottawa et du Saint-Laurent. L'oléoduc proposé croise ou passe le long de plusieurs rivières, notamment Nipigon, Ottawa, Mattawa, Madawaska, Rideau et Saint-Laurent. Le tronçon prévu passe également par plusieurs lacs : Temagami, Nipissing, Nipigon, Trout et lac des Bois³².

4.1.1 LA DEMANDE DE TRANSCANADA

Dans le cadre de sa demande, TransCanada a soumis une évaluation environnementale et socio-économique qui énonce les grandes lignes des répercussions environnementales du Projet. Selon le Manuel de soumission de demande de l'ONÉ³³, l'évaluation environnementale et socio-économique doit décrire la topographie générale du Projet, toutes caractéristiques physiques ou environnementales susceptibles de l'affecter, ainsi que les répercussions du projet sur l'air, l'eau et la faune. Elle doit également reconnaître qu'il existe d'autres projets dans les environs, et analyser les répercussions cumulatives d'un projet, ainsi que la façon dont les répercussions seront atténuées. Un plan de protection de l'environnement est généralement élaboré dans le cadre de l'évaluation environnementale et socio-économique afin d'énoncer les mesures d'atténuation qui seraient prises durant la construction et l'exploitation de l'oléoduc.

TransCanada a énoncé dans sa demande qu'après avoir pris les mesures d'atténuation appropriées, Énergie Est ne devrait pas avoir de répercussions négatives sur l'environnement en Ontario. La seule exception est le risque des répercussions cumulatives négatives du Projet sur le caribou des bois à deux stations de pompage (Smooth Rock Falls et Potter) dans le secteur de Kesagami. Le caribou des bois est une espèce jugée « menacée » en vertu de la Loi fédérale sur les espèces en péril. TransCanada propose des mesures visant à compenser la perte d'habitat qui sont cohérentes avec le programme fédéral de rétablissement du caribou des bois.

³² Page 1, Évaluation des répercussions sur l'environnement naturel, DNV GL, mars 2015

³³ Office national de l'énergie, Manuel de soumission de demande, Guide A.2



Bien que cela n'ait pas encore été fait, TransCanada affirme qu'elle fournira des renseignements supplémentaires sur plusieurs aspects du Projet, notamment les répercussions environnementales des camps de construction et des entrepôts. Les données spécifiques au chantier sur l'atténuation des risques environnementaux et les plans de protection environnementale mis à jour seront déposés, tout comme les détails sur l'emplacement des clapets et les zones écosensibles (connues sous le nom de récepteurs ultra-sensibles) sur le tronçon actuel du pipeline. TransCanada déterminera également la trajectoire que prendrait le pétrole en cas d'accident dans le pipeline actuel. On ne sait pas quand ces documents seront soumis à l'ONÉ.

Dans sa demande, TransCanada a affirmé qu'en cas de déversement de pétrole, elle fournirait des sources alternatives d'eau potable.

4.1.2 LES OPINIONS EXPRIMÉES³⁴

Lorsque les citoyens ont discuté des répercussions potentielles d'Énergie Est sur l'environnement naturel de la province, ils ont généralement parlé de l'eau. Ce fut le principal sujet de discussion lors des réunions avec les collectivités. Dans le premier volet, les citoyens ont fait part de leurs préoccupations générales concernant les menaces de déversement de pétrole dans les lacs et rivières de la province. À la suite de la publication de l'évaluation préliminaire des répercussions environnementales locales et globales du Projet, les participants étaient invités à discuter de leurs préoccupations à l'échelle locale lors du deuxième volet des réunions avec les collectivités. À cette occasion, les participants ont affirmé que les risques courus par leurs sources d'eau locales, telles que le lac Trout et les puits d'eau souterraine, constituent le problème le plus important sur lequel la CEO doit se concentrer dans son rapport. Ils ont également fait remarquer que les gens avaient besoin d'eau douce pour diverses raisons et remis en question la quantité d'eau que TransCanada fournirait en cas de déversement.

³⁴ Une analyse plus détaillée de tous les points de vue exprimés durant la consultation se trouve sur le site Web Énergie Est de la CEO : <http://www.ontarioenergyboard.ca/html/oebenergyeast/resources.cfm#.VVNcDGBDmMM> (analyse en anglais uniquement)



*NOUS NE CROYONS PAS QUE LES DÉVERSEMENTS ET
FUITES PUISSENT ÊTRE ÉVITÉS À CENT POUR CENT, ET
QUE TRANSCANADA SOIT EN MESURE D'EFFECTUER UN
NETTOYAGE ADÉQUAT APRÈS UN DÉVERSEMENT, ET
RÉTABLIR L'ENVIRONNEMENT NATUREL.*

[PARTICIPANT D'OTTAWA]

Une grande partie de la discussion tournait autour de la définition d'une « traversée significative de cours d'eau ». Bien que TransCanada ait promis dans sa demande qu'il y aurait une protection supplémentaire aux « traversées significatives de cours d'eau » avec des clapets des deux côtés de la rivière ou du cours d'eau, la société n'a pas consulté les collectivités afin de déterminer quelles sont les traversées de cours d'eau jugées « significatives ».

Plusieurs citoyens étaient inquiets à ce sujet lors des réunions de Kenora, Thunder Bay, Kapuskasing, Timmins et North Bay. On a souvent demandé à TransCanada de consulter les collectivités locales et d'impliquer les Premières Nations et les Métis avant de dresser sa liste de « traversées de cours d'eau significatives ». Plusieurs participants croyaient que tous les plans d'eau, qu'ils soient en surface ou souterrains, doivent être considérés « significatifs » en termes de protection et d'atténuation, car même les petits plans d'eau rejoignent de grands bassins hydrographiques.



*TOUS LES PLANS D'EAU DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS DE
FAÇON IDENTIQUE, NOTAMMENT LES AQUIFÈRES, LES
COURS SUPÉRIEURS D'UNE RIVIÈRE, L'EAU DE SURFACE
ET L'EAU SOUTERRAINE.*

[PARTICIPANT DE KAPUSKASING]

L'idée selon laquelle un déversement de bitume dilué pose une menace plus dangereuse a été soulevée lors de réunions à Kenora, Thunder Bay et North Bay. Les participants craignaient que le bitume dilué soit toxique et coule au fond des lacs et rivières, rendant



ainsi son nettoyage difficile. Certains n'étaient pas rassurés par une étude d'Environnement Canada³⁵ sur le comportement du bitume dilué confirmant que celui-ci doit être mélangé avec des matières étrangères telles que le limon et la terre avant de couler dans l'eau salée. Les participants étaient d'avis que les répercussions environnementales d'un déversement de bitume dilué dans les plans d'eau douce devaient être étudiées de façon spécifique.

Le Conseil des Canadiens a affirmé que le transport potentiel de 1,1 million de barils par jour de bitume dilué constitue un risque inacceptable pour les cours d'eau de l'Ontario.



DEPUIS LA SOUMISSION PRÉCÉDENTE DU CONSEIL À L'ONÉ, IL A ÉTÉ DÉMONTRÉ QUE NOTRE COMPRÉHENSION DE LA FAÇON DONT LE BITUME DILUÉ RÉAGIT DANS L'EAU, AINSI QUE DES CONSÉQUENCES D'UN DÉVERSEMENT, ÉTAIT DÉFICIENTE. UNE ÉBAUCHE DE RAPPORT FÉDÉRAL SUR LE BITUME DILUÉ, DONT LE PUBLIC A ÉTÉ MIS AU COURANT GRÂCE À UNE DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION, DÉMONTRE LA DISPARITÉ DE SAVOIR CONCERNANT LE COMPORTEMENT ET LES CONSÉQUENCES DU BITUME DILUÉ. CECI COMPREND LA TOXICITÉ DU BITUME DILUÉ ET SES CONSÉQUENCES POUR LE MILIEU AQUATIQUE.

[CONSEIL DES CANADIENS]³⁶

D'autres ont affirmé que le transport de pétrole brut par chemin de fer, une alternative à l'Oléoduc Énergie Est, poserait un danger encore plus grand pour l'environnement naturel.

4.1.3 TRAVAIL DU CONSEILLER TECHNIQUE

La CEO a engagé un conseiller indépendant, DNV GL, pour examiner la demande d'Énergie Est et déterminer si, comme le premier ministre l'a demandé, les plans pour le Projet ont

³⁵ *Propriétés, composition, comportement des déversements en milieu marin, devenir et transport de deux produits de bitume dilués issus des sables bitumineux canadiens*, Transport Canada, novembre 2013

³⁶ Soumissions écrites du Conseil des Canadiens, deuxième volet de la consultation de la CEO sur Énergie Est



respecté les « normes techniques les plus élevées en matière de sécurité du public et de protection de l'environnement³⁷ »

DNV GL a fait remarquer qu'elle ne pouvait pas encore prendre une décision, puisque TransCanada doit présenter un dossier contenant tous les renseignements requis pour son évaluation environnementale et socio-économique. L'application n'est pas finalisée et l'ONÉ ne s'est pas prononcé sur l'intégralité de la demande. TransCanada a indiqué que du matériel supplémentaire sera ajouté au dossier à une date ultérieure.

DNV GL a noté que la demande ne contenait pas de preuve que TransCanada a examiné la pertinence d'utiliser un tracé choisi pour un oléoduc de gaz naturel et de l'exploiter pour le transport de pétrole brut. TransCanada a énuméré dix critères pour le choix du tracé concernant les nouveaux oléoducs³⁸, mais ces critères ne font pas la distinction entre l'itinéraire utilisé pour les oléoducs de gaz naturel et celui pour le transport de pétrole brut. Comme la Commission d'examen conjoint de l'ONÉ l'a constaté dans sa décision au sujet du projet Northern Gateway, « la Commission est d'avis que le tracé de l'oléoduc est vital pour éviter les déversements ou réduire les effets néfastes potentiels lors d'un déversement³⁹ ». La question numéro 9 de la liste des questions de l'ONÉ pour le projet Énergie Est traite de la pertinence du tracé général.

Dans son évaluation, DNV GL a soulevé la question du détournement de la portion du nouvel oléoduc qui serait construite à proximité du Fleuve St-Laurent, près d'Akwesasne. DNV GL a suggéré que le nouvel oléoduc soit construit le long du chemin de fer du Canadien Pacifique (CP), à environ 13 à 17 km du Fleuve St-Laurent.

DNV GL a aussi mentionné que le dossier ne contient aucune preuve au sujet des centaines de plans d'eau sur le chemin de l'oléoduc ou à proximité. Les renseignements concernant l'environnement naturel entourant la section de l'oléoduc aménagée en Ontario sont limités aux zones qui entourent les 30 stations de pompage et les routes d'accès, les traverses sans tranchée des fleuves Madawaska et Rideau, et à l'exploitation et à l'entretien de l'oléoduc.

³⁷ P. 21, Lettre du ministre de l'Énergie (en anglais uniquement), 12 nov. 2013, http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/_Documents/Documents/ltr_Min_Chiarelli_to_OEB_Chair_EnergyEast_20131113.pdf

³⁸ ESA, *Projet oléoduc énergie est*, Oléoduc Énergie Est Ltée., p 4-4

³⁹ *Commission d'examen conjoint du projet Enbridge Northern Gateway*, Office national de l'énergie, 2013, p. 144



Dans la partie de l'application relative à l'évaluation de l'impact des déversements de pétrole, TransCanada a choisi 11 « sites d'intérêt » à travers le Canada qui ont servi de substituts pour la modélisation de la probabilité et des incidences d'un déversement. DNV GL a conclu que la modélisation intermittente des trajectoires des déversements et que l'utilisation d'un petit échantillon de sites en tant que substituts ne correspond pas aux « normes existantes les plus élevées » en matière de protection de l'environnement.

Elle a aussi remarqué que TransCanada n'a fourni que très peu d'éléments prouvant qu'elle a pris en considération l'incidence d'un déversement sur l'utilisation en aval de l'eau de surface. Seule la prise d'eau de la Ville de North Bay a été modélisée. Les prises d'eau de plusieurs autres collectivités, y compris celles d'Ottawa, de Cornwall, et d'Akwesasne, sont situées en aval de l'oléoduc. Il manque aussi de l'information au sujet des prises d'eau de source et de surface pour 95 % du tracé.

De plus, DNV GL a remarqué que la demande de TransCanada ne contenait pas assez d'information concernant les poissons et la vie sauvage qui pourraient être menacés par l'oléoduc. TransCanada s'est engagée à offrir des compensations pour l'éventuelle perte d'habitat du caribou des bois à proximité de deux stations de pompage; un engagement que DNV GL juge comme le plus haut niveau de protection environnementale.

Toutefois, s'il est construit, le nouvel oléoduc aurait un impact sur des zones marécageuses où la rainette faux-grillon de l'Ouest se reproduit, une espèce « menacée » en vertu la Loi sur les espèces en péril. Les terres humides représentent 18 % du terrain que la nouvelle section de l'oléoduc Énergie Est traverserait, mais DNV GL n'a trouvé aucun élément prouvant qu'elles ont été évitées lors de la planification du nouveau tracé, une démarche qui ne correspond pas au Guide de dépôt de l'ONÉ.

Ces terres humides ne sont pas les seules zones écosensibles que le projet Énergie Est traverserait. Le tracé proposé traverse en tout huit parcs provinciaux, quatre réserves de conservation et quatre zones de conservation. La zone de développement projetée pour les stations de pompage, traverses de rivières ou routes d'accès comprend trois des parcs provinciaux. La zone de développement projetée chevauche aussi une réserve de conservation. Alors que TransCanada s'engage dans sa demande de participation à inclure



au dossier des renseignements particuliers concernant la protection de l'environnement pour chaque site, il n'y a pas d'information détaillée sur les incidences et les plans d'atténuation pour les parcs, réserves et zones de conservation, terres humides ou autres zones écosensibles.

4.1.4 CONSEILS DE LA CEO AU MINISTRE

La préoccupation principale des Ontariens au sujet d'Énergie Est concerne les dommages potentiels qu'un déversement de pétrole causerait sur les lacs, fleuves et cours d'eau de la province. Dans sa demande de participation, TransCanada mentionne que l'oléoduc Énergie Est n'aurait aucune incidence significative en Ontario, sauf pour le caribou des bois.

La CEO croit qu'il reste encore du travail à accomplir. TransCanada a notamment besoin d'évaluer s'il est approprié d'utiliser un tracé choisi pour le transport du gaz naturel et de s'en servir pour le transport de pétrole brut. Nous notons qu'un déversement de pétrole aurait des effets bien plus importants sur la vie sauvage et les cours d'eau de l'Ontario que les incidences associées à la défaillance d'un oléoduc de gaz naturel.

La CEO propose ainsi le conseil suivant :

S'assurer de recueillir les commentaires des collectivités

- TransCanada devrait dresser, avec l'aide des Premières Nations et des Métis de l'Ontario et des collectivités locales, une liste de toutes les zones sensibles sur le plan environnemental, aussi désignées par l'expression « récepteurs très sensibles ».
- TransCanada devrait superposer les récepteurs très sensibles à la cartographie exhaustive des trajectoires de déversement qu'elle a promis de dresser pour la longueur totale de l'oléoduc.
- TransCanada devrait utiliser la carte des trajectoires de déversement qui passent près des récepteurs très sensibles et consulter les collectivités locales et les Premières Nations et Métis de l'Ontario pour le choix des « traverses d'eau significatives ». TransCanada devrait prêter une attention toute particulière à la protection du lac Nipigon, du lac Trout, de la rivière des Outaouais, de la rivière Rideau, de l'aquifère d'Oxford-Marsh, de l'aquifère de Nepean et des autres régions qui soulèvent de vives inquiétudes auprès du public.



Étudier des tracés alternatifs

- TransCanada devrait rediriger l'oléoduc actuel aux endroits où il serait situé trop près des récepteurs très sensibles, ou justifier pourquoi le détournement n'est pas nécessaire, en énumérant les mesures d'atténuation particulières qui seront pratiquées pour protéger les zones écosensibles.
- TransCanada devrait étudier la voie ferrée alternative près du chemin de fer du CP pour le nouvel oléoduc qu'elle prévoit construire près du fleuve St-Laurent. Les dix critères énumérés dans son évaluation environnementale et socioéconomique devraient être utilisés pour évaluer la voie ferrée alternative par rapport au tracé prévu, ainsi que la proximité du fleuve St-Laurent.
- TransCanada devrait modifier le tracé pour suivre le corridor ferroviaire ou justifier la non-nécessité de le modifier, notamment en dressant une liste des mesures d'atténuation propres au Projet qui serviront à protéger les récepteurs très sensibles.

4.1.5 CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La question des changements climatiques a joué un rôle important lors de la révision de la demande d'Énergie Est par la CEO. Après que plusieurs personnes ont dit lors des premières réunions que la vérification de la demande d'Énergie Est ne serait pas complète sans une analyse des effets de ce Projet sur les émissions de gaz à effet de serre en amont et en aval, nous l'avons ajoutée à la liste des impacts potentiels à examiner. Elles trouvaient cette question particulièrement importante parce que l'ONÉ mentionnait dans sa liste d'enjeux⁴⁰ pour Énergie Est qu'elle étudierait seulement les émissions causées directement par la construction et l'exploitation de l'oléoduc.

Nous avons répondu à ce que nous avons entendu du public et, à notre initiative, avons engagé un expert technique, Navius Research Inc. (Navius), pour effectuer une analyse complète des émissions de gaz à effet de serre associées au Projet. L'analyse de Navius a porté sur les différentes émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être attribuées au Projet : des activités associées au développement des sables bitumineux en amont aux activités liées à la consommation de produits pétroliers raffinés en aval.

⁴⁰ TransCanada — Projet oléoduc énergie est — Liste des questions, Office national de l'énergie, janvier 2015



4.1.5.1 La demande de TransCanada

Dans sa demande, TransCanada a suivi la direction de l'ONÉ⁴¹ et a estimé le volume de gaz à effet de serre qui serait émis pendant la construction et l'exploitation d'Énergie Est. TransCanada a dit que la construction d'Énergie Est libérerait environ 1 000 kt de CO₂ dans l'environnement. Ces émissions seraient produites en 2018–2019⁴² et représenteraient environ 0,06 % des émissions annuelles du Canada. Les émissions produites lors de la construction et de la conversion de l'oléoduc en Ontario s'élèveraient à 142 kt de CO₂ par année, ou 0,09 % des émissions de l'Ontario en 2012. Pour ce qui est des émissions produites par l'exploitation d'Énergie Est, TransCanada a déclaré qu'elles représenteraient près de 500 kt de CO₂ par année, ou 0,07 % des émissions de GES présentes du Canada. Les 270 kt de CO₂ qui seraient émises annuellement par l'exploitation de l'oléoduc en Ontario proviendraient des huit stations de pompage fonctionnant au gaz naturel.

La demande de TransCanada comprend un plan de gestion des gaz à effet de serre.

4.1.5.2 Les opinions exprimées⁴³

Les changements climatiques ont été une incidence sur l'environnement fréquemment évoquée lors des assemblées communautaires. La décision de l'ONÉ de ne pas prendre en considération les émissions de gaz à effet de serre produites en amont et en aval par l'oléoduc Énergie Est a rendu plusieurs participants mécontents.



*NOUS AIMERIONS QUE L'OFFICE NATIONAL DE
 L'ÉNERGIE REMETTE LE SUJET DES CHANGEMENTS
 CLIMATIQUES SUR LA TABLE. NOUS DEVRIONS
 ENVISAGER DES SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE
 AU LIEU D'AUGMENTER NOTRE CONSOMMATION DE
 COMBUSTIBLES FOSSILES.*

[PARTICIPANT D'OTTAWA]

⁴¹ TransCanada — Projet oléoduc énergie est — *Liste des questions*, Office national de l'énergie, janvier 2015.

⁴² Le 2 avril, TransCanada a annoncé un délai de deux ans pour la réalisation d'Énergie Est.

⁴³ Le site web de la CEO sur le projet Énergie Est contient un aperçu plus complet des opinions exprimées pendant la consultation : http://www.ontarioenergyboard.ca/html/oebenergyeast/index_fr.cfm#_Vb_hS_njz6M



Certains participants de l'assemblée d'Ottawa ont mentionné que, du point de vue des changements climatiques, le Canada ne pourrait pas se permettre une augmentation de la production de sables bitumineux. Ces personnes ont estimé que la tentative d'atténuation des incidences potentielles d'Énergie Est ne suffisait pas; le projet devait être abandonné. Quelques-uns ont remis en question les résultats de l'analyse effectuée par Navius.

Les participants des assemblées communautaires de Kenora, Thunder Bay, Kapuskasing et Ottawa ont dit que les gouvernements devraient renoncer à l'extraction et au transport du pétrole et se concentrer plutôt sur le développement de sources d'énergie renouvelable.



LES INVESTISSEMENTS DANS LES SOURCES D'ÉNERGIE ALTERNATIVES SONT BIEN PLUS RENTABLES QUE CEUX POUR LA PRODUCTION DU PÉTROLE. MÊME SI LA SÉCURITÉ DE L'OLÉODUC POUVAIT ÊTRE PROUVÉE, NOTRE SOCIÉTÉ DEVRAIT QUAND MÊME SE PENCHER SÉRIEUSEMENT SUR LA RÉDUCTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEUR PRÉVENTION.

[PARTICIPANT DE THUNDER BAY]

Ces consultations devaient faire partie d'une Stratégie nationale sur l'Énergie, qui a souvent été citée comme un objectif recherché par les gouvernements fédéral et provinciaux.

4.1.5.3 Travail du conseiller technique

Au nom de la CEO, Navius a réalisé l'analyse canadienne la plus complète⁴⁴ concernant la manière dont Énergie Est risque d'affecter les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux provincial, national et mondial. Navius a pris en considération les émissions produites lors du « cycle de vie » complet d'un baril de pétrole, de la production à la consommation (transport et raffinage compris).

⁴⁴ Document de travail : Émissions de gaz à effet de serre liées à l'oléoduc Énergie Est, Navius Research, février 2015



Résultats de la modélisation

Navius a formulé ses résultats en observant le trajet total parcouru par un baril de pétrole : entre l'étape « du puits au réservoir », qui comprend les émissions associées à l'extraction, au raffinage et au transport du pétrole brut; et l'étape du « réservoir à la roue », qui se termine au moment où un consommateur brûle l'essence ou d'autres produits du pétrole. Elle a aussi examiné les endroits où les émissions doivent normalement se produire : au lieu de production du pétrole, où il est transporté et finalement où il est consommé. Cette démarche a non seulement permis à Navius d'évaluer l'importance de l'augmentation des émissions, mais aussi où elles devraient normalement avoir lieu. Navius s'est penchée sur les répercussions pour l'année 2035, lorsque l'oléoduc aura été pleinement utilisé. Finalement, elle a examiné différents scénarios, y compris l'impact que les autres oléoducs pourraient avoir sur les émissions de gaz à effet de serre produites par Énergie Est.

Les principales conclusions de Navius sont que les émissions à l'échelle de l'Ontario sont très limitées. L'énergie utilisée pour le transport du pétrole à travers la province est la source principale d'émission de gaz à effet de serre. Presque la totalité de ces émissions provient des huit stations de pompage proposées, qui consommeront du gaz naturel. Navius a estimé les émissions entre 0,2 et 0,6 million de tonnes (Mt) de dioxyde de carbone (CO₂), moins de 0,5 pour cent des émissions de l'Ontario.

Quant aux répercussions d'Énergie Est sur les émissions canadiennes de gaz à effet de serre, Navius a illustré au tableau 7 que les émissions augmenteraient entre 0,2 et 11 Mt de CO₂ d'ici 2035, une augmentation entre 0,03 % et 1,6 % en comparaison des niveaux actuels d'émissions de gaz à effet de serre⁴⁵. Cette augmentation est attribuable aux activités croissantes du secteur des sables bitumineux et à l'augmentation des livraisons de bitume aux raffineries du Québec et du Nouveau-Brunswick. Lorsque le bitume provenant des sables bitumineux est raffiné, les émissions de gaz à effet de serre produites sont plus importantes que pour les autres catégories de pétrole brut.

Les répercussions des émissions sont plus considérables à l'extérieur du Canada. Navius a prévu que le projet Énergie Est augmentera probablement les émissions annuelles de gaz à effet de serre à l'extérieur du Canada entre 3,6 et 7,8 Mt d'ici 2035, une augmentation de 0,01 % des émissions mondiales.

⁴⁵ Pg. iv, Document de travail : Émissions de gaz à effet de serre liées à l'oléoduc Énergie Est, Navius Research, février 2015

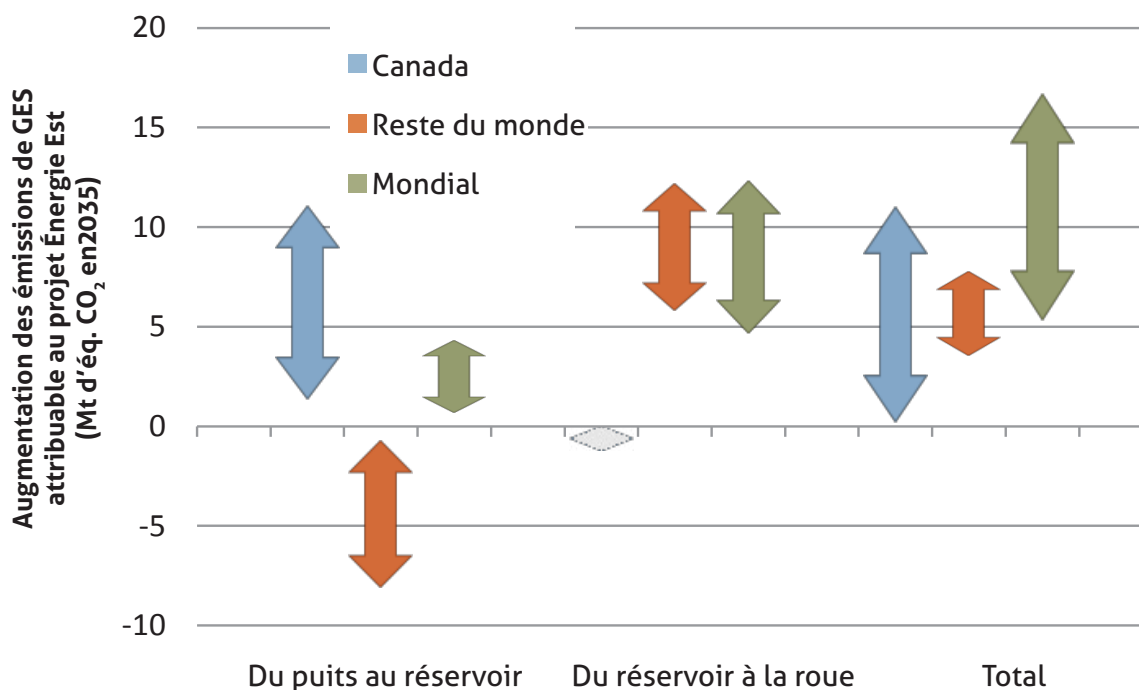


FIGURE 7 : EMLACEMENT DES ÉMISSIONS LIÉES À ÉNERGIE EST EN 2035

Source : Navius

Navius a mentionné que la production supplémentaire liée au projet Énergie Est fera probablement baisser légèrement le prix mondial du pétrole brut, et donc que la consommation de produits raffinés du pétrole et les émissions mondiales de gaz à effet de serre augmentera. Mais toute augmentation de la production canadienne de pétrole attribuable au projet Énergie Est entraînerait vraisemblablement une baisse de la production à coût élevé dans d'autres territoires⁴⁶.

Autre recherche

Le document de travail de Navius n'est pas la seule étude qui a examiné l'impact du projet Énergie Est sur les changements climatiques. En 2014, le Pembina Institute (Pembina) a prévu

⁴⁶ Pg. vi, Document de travail : Émissions de gaz à effet de serre liées à l'oléoduc Énergie Est, Navius Research, février 2015



que le projet Énergie Est augmenterait les émissions annuelles du Canada entre 30 et 32 Mt de CO₂⁴⁷, une augmentation d'environ 4,5 % du niveau des émissions canadiennes de 2012⁴⁸.

Cette projection repose sur l'hypothèse de Pembina que le transport ferroviaire n'est pas une alternative aux oléoducs économiquement viable, à cause du coût beaucoup plus élevé du chemin de fer. Ainsi, Pembina a fait valoir qu'un baril de la capacité supplémentaire de l'oléoduc augmentera la production de sables bitumineux du même volume. Toutefois, des exemples en Alberta et dans d'autres territoires démontrent que l'alternative du transport ferroviaire, bien qu'elle soit plus coûteuse, est viable. Le coût supplémentaire d'expédition par chemin de fer est partiellement compensé par les économies liées au plus faible besoin de diluant, aux économies d'échelle accrues et à la capacité d'expédier le pétrole vers plusieurs marchés (tous les centres d'échanges majeurs nord-américains peuvent être rejoints).

Le document de travail de Navius a évalué que l'augmentation de la capacité ferroviaire en réponse à la production supplémentaire de sables bitumineux est viable. Il indique que le transport du pétrole par chemin de fer a considérablement augmenté partout en Amérique du Nord au cours des dernières années. Environ 200 000 barils par jour ont été expédiés par chemin de fer dans l'Ouest du Canada en 2013⁴⁹. Au Dakota du Nord, où la capacité des oléoducs est aussi limitée, les exportations de pétrole par chemin de fer ont augmenté de 800 000 barils par jour entre 2010 et 2014⁵⁰. L'Association canadienne des producteurs pétroliers estime que la capacité de charge ferroviaire augmentera de 185 000 barils par jour en 2014 à 350 000 barils par jour en 2017⁵¹.

L'analyse de Navius a supposé que le train est une alternative aux oléoducs viable, mais plus coûteuse. Navius s'attend à ce que le projet Énergie Est augmente la production de sables bitumineux à cause des faibles coûts de transport. Étant donné qu'une quantité des sables bitumineux est transportée par train, Navius a trouvé que l'impact du Projet sur la production de sables bitumineux est en réalité beaucoup plus faible que celle estimée par Pembina, comptant pour moins de 10 pour cent de la capacité de l'oléoduc.

⁴⁷ Pg. 2, *Conséquences climatiques du projet d'oléoduc Énergie Est*, Pembina Institute, 2014

⁴⁸ Pg. iv, *Document de travail : Émissions de gaz à effet de serre liées à l'oléoduc Énergie Est*, Navius Research, février 2015

⁴⁹ *Crude Oil Forecast, Markets and Transportation*, Association canadienne des producteurs pétroliers, 2014.

⁵⁰ U.S. Movements of Crude Oil by Rail, Energy Information Administration, 2015

⁵¹ *Crude Oil Forecast, Markets and Transportation*, Association canadienne des producteurs pétroliers, 2015.



4.1.5.4 Propositions écrites concernant l'analyse de Navius

Pembina, Environmental Defense et le Conseil des Canadiens ont tous commenté le document de travail de Navius. Pembina a déclaré qu'elle n'était pas d'accord avec l'hypothèse de Navius que le transport ferroviaire serait économique; elle a plutôt suggéré qu'une forte dépendance au chemin de fer réduirait davantage les profits des entreprises qui exploitent les sables bitumineux que l'analyse de Navius. Étant donné les conditions du marché pour la prochaine décennie, Pembina doute que la majorité de l'industrie soit assez rentable pour se permettre le niveau de dépendance au chemin de fer évalué par Navius pendant cette période⁵².



L'IMPACT DU PROJET ÉNERGIE EST SUR LES GES CORRESPONDRAIT AUX ÉMISSIONS ANNUELLES DE L'AJOUT DE 7 MILLIONS DE VOITURES SUR LES ROUTES DU CANADA — ENVIRON LE NOMBRE TOTAL DE VOITURES CIRCULANT PRÉSENTEMENT DANS LA PROVINCE DE L'ONTARIO. LE VOLUME DE LA PRODUCTION DES NOUVEAUX SABLES BITUMINEUX [SIC] ASSOCIÉ À LA CAPACITÉ DU PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE EST REPRÉSENTERAIT UNE AUGMENTATION DE 34 À 39 POUR CENT DES NIVEAUX DE PRODUCTION DE SABLES BITUMINEUX ACTUELS (2012)⁵³.

[PEMBINA]

Environmental Defense a appuyé la conclusion de Pembina et a suggéré que Navius a commis plusieurs erreurs quant aux hypothèses utilisées pour ses scénarios de modélisation, avec pour conséquence une conclusion imprécise⁵⁴. Le Conseil des Canadiens voulait que la CEO prenne en considération le rapport de Pembina sur les conséquences climatiques de l'oléoduc Énergie Est⁵⁵.

⁵² Pembina Institute, Submission on Final Technical Reports, pages 9 et 10

⁵³ Idem

⁵⁴ Environmental Defense, Commentaires finaux des Consultations de la CEO sur le projet Énergie Est, page 1

⁵⁵ Council of Canadians Written Submission, Part Two of OEB Energy East Consultations



4.1.5.5 Conseil de la CEO au ministre

Pendant la consultation, les changements climatiques ont été un des enjeux principaux mentionnés par les participants lorsqu'ils discutaient de l'impact du projet Énergie Est. Ils croyaient aussi qu'une évaluation des impacts potentiels d'Énergie Est serait incomplète sans un examen de l'impact du Projet sur les changements climatiques.

Nous sommes heureux d'alimenter la discussion avec la publication du « *Document de travail : Émissions de gaz à effet de serre résultant du projet d'oléoduc Énergie Est* ». Alors que toute projection comprend des incertitudes, le document de travail de Navius constitue l'analyse canadienne la plus complète à ce jour au sujet de la relation entre les projets d'oléoducs et les changements climatiques.

La question des changements climatiques est toutefois plus importante que tout projet d'oléoduc ou que toute province. Nous croyons que le document de travail de Navius est une contribution de valeur qui devrait être utilisée pour le débat plus large des changements climatiques.

4.2 SÉCURITÉ DE L'OLÉODUC

Puisqu'il relève de la juridiction de l'ONÉ, le projet Énergie Est doit respecter les exigences de la Loi sur l'ONÉ et le Règlement de l'ONÉ sur les pipelines terrestres (RPT de l'ONÉ). Le RPT de l'ONÉ stipule aussi que le projet Énergie Est doit se conformer aux exigences de l'Association canadienne de normalisation (CSA) Z662, la norme nationale mise au point par l'Association canadienne de normalisation pour les oléoducs et pipelines de gaz naturel. Le RPT de l'ONÉ comme la norme CSA Z662 établissent les règles pour la conception, la construction, le fonctionnement, l'essai et l'entretien sécuritaires des oléoducs. La norme CSA Z662 comprend aussi des annexes recommandées qui dépassent ces exigences, mais elles ne sont pas obligatoires.



4.2.1 LA DEMANDE DE TRANSCANADA

TransCanada a dit que sa priorité lors de la conception, de la construction et du fonctionnement de l'oléoduc Énergie Est, sera la gestion, l'atténuation et la réduction des risques liés à la sécurité du public et de l'environnement. Elle a mentionné que la conception, la construction et le fonctionnement du Projet seront conformes aux normes RTP de l'ONÉ et CSA Z662.

TransCanada a dit dans sa demande qu'il y aurait 179 clapets d'arrêt⁵⁶ le long de l'oléoduc en Ontario. L'emplacement préliminaire de ces clapets a été déterminé par le processus de TransCanada d'optimisation de localisation des clapets, qui vise la réduction des risques au moyen de l'analyse de la topographie locale, de l'utilisation existante du terrain et du volume de pétrole qui serait déversé. Le personnel du centre de contrôle des opérations en Alberta contrôlera et surveillera ces clapets à distance, sauf les clapets de retenue de certaines traverses de rivières qui se fermeront automatiquement si un déversement survient afin d'éviter un retour de fluide.

Si un déversement de pétrole survient, TransCanada procéderait à une fermeture de cette section de l'oléoduc dans un délai maximal de 10 minutes et activerait un plan d'intervention d'urgence afin de coordonner les activités des premiers répondants. TransCanada a évalué que la fermeture des clapets nécessaires et la fermeture des stations de pompage prendraient 12 minutes de plus. L'entreprise avait à l'origine indiqué que le plan d'intervention d'urgence serait mis en place après l'approbation du Projet, mais avant sa mise en marche. Toutefois, en réponse à des inquiétudes de la communauté, TransCanada a indiqué que la conception et la soumission de ces plans d'intervention d'urgence seront fournies à l'ONÉ dès le début du processus⁵⁷.

Pour réduire le risque de corrosion externe et la fissuration par corrosion sous contrainte, TransCanada a dit que presque la totalité des oléoducs neufs et convertis seront revêtus d'un époxyde appliqué par fusion. Dans son évaluation technique, TransCanada a mentionné qu'elle utilisera deux outils d'inspection interne de pipeline pour inspecter les tronçons convertis de l'oléoduc avant et après la fin de la distribution du gaz. Si un problème est détecté lors de l'utilisation de ces outils, TransCanada a dit qu'elle les

⁵⁶ Pg. 2-10, Volume 1 : Energy East Project and Asset Transfer Applications, Section 2, Project Overview

⁵⁷ Mémoire de TransCanada (en date du 22 avril 2015) sur le projet Oléoduc Énergie Est — consultation et examen par la CEO, deuxième partie, page 13 de 28



règlerait. Une autre inspection interne complète de l'oléoduc serait alors effectuée pendant la première année d'utilisation.

TransCanada a déclaré dans sa proposition qu'il y avait eu un essai hydrostatique raté en 2000 à la section MLV 58 à 59 de la ligne 100-3, attribuée à la fissuration par corrosion sous contrainte, une forme de fissuration à laquelle l'environnement contribue. Il y a eu une fuite à la section MLV 51 attribuable à des bris mécaniques en 1991⁵⁸.

4.2.2 LES OPINIONS EXPRIMÉES⁵⁹

Les participants de presque toutes les assemblées communautaires ont trouvé que les dispositions garantissant la sécurité de l'oléoduc Énergie Est devaient être renforcées. Plusieurs étaient inquiets du trop long délai pour la fermeture de l'oléoduc si un accident survenait et si des millions de litres de pétrole s'échappaient pendant la période de fermeture des clapets. Ils pensent aussi qu'une panne de communication retarderait toute fermeture, comme d'autres déversements l'ont démontré.



VINGT-DEUX MINUTES N'EST PAS UN DÉLAI DE FERMETURE ACCEPTABLE. LA PROCÉDURE DE FERMETURE DEVRAIT UTILISER UNE LOGIQUE DE SÉCURITÉ PROGRAMMABLE (CIRCUITS) POUR QUE L'OLÉODUC PUISSE SE FERMER EN QUELQUES MINUTES, ET NON VINGT-DEUX MINUTES.

[PARTICIPANT DE NORTH BAY]

⁵⁸ Energy East Pipeline Ltd., Energy East Supplemental Report No. 1 — Project Update and Errata, A4G9T5, page 39

⁵⁹ Pour un aperçu plus complet sur tous les points de vue exprimés lors de la consultation, voir le site Web Énergie Est de la CEO : <http://www.ontarioenergyboard.ca/html/oebenergyeast/resources.cfm#.VVNcDGBDmMM> (en anglais uniquement)



D'autres participants ont dit avoir confiance en l'intégrité de l'oléoduc puisque les oléoducs canadiens fonctionnent à un taux d'efficacité de 99,5 %. Les normes techniques de l'oléoduc les ont impressionnés et selon eux, un oléoduc bien entretenu et géré professionnellement peut être sécuritaire pour une durée indéterminée.



...LES OLÉODUCS DE TRANSCANADA ONT TOUJOURS DÉMONTRÉ UN NIVEAU D'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES TRÈS ASSIDU ET SÉCURITAIRE, [ET] NOUS SOMMES CONFIANTS QUE CE MÊME NIVEAU D'ATTENTION SE REFLÉTERA LORS DE LA CONCEPTION ET DE L'ENTRETIEN CONTINU DE L'OLÉODUC ÉNERGIE EST PROPOSÉ.

[CANTON DE COLEMAN]



TRANSCANADA A PROUVÉ SON ENGAGEMENT ENVERS LA SÉCURITÉ DE L'OLÉODUC POUR LES COLLECTIVITÉS, RÉSIDENTS ET EMPLOYÉS GRÂCE À DES PROGRAMMES D'ENTRETIEN SÉCURITAIRE ET PRÉVENTIF.

[CANTON DE MCGARRY]

Les participants des assemblées communautaires de Kapuskasing, Timmins, North Bay et Ottawa ont formulé le besoin de renseignements supplémentaires afin de déterminer si le projet respectait « les normes techniques les plus élevées » énoncées dans la lettre du ministre de l'Énergie. Le manque de clapets de fermeture dans le plan de TransCanada les préoccupait, étant donné le nombre de cours d'eau que l'oléoduc traversera. Quelques-uns ont aussi remis en question la fiabilité du système de détection des fuites, spécialement pour la détection des fuites lentes, et se sont demandé si la norme CSA Z662 elle-même était la norme technique pertinente la plus élevée.



... IL EST IMPOSSIBLE DE DIRE SI LA PROPOSITION DE PROJET RÉPOND AUX NORMES ÉTABLIES DANS LA LETTRE DU MINISTRE. NOUS APPUYONS FORTEMENT LES SEPT RECOMMANDATIONS (N° 4 À 10) ÉTABLIES PAR DNV GL QUI, SI ELLES SONT SUIVIES, AIDERAIENT À DÉTERMINER SI LE PROJET PROPOSÉ RESPECTE CES PRINCIPES. POUR CE QUI EST DE LA CAPACITÉ D'INTERVENTION, NOUS NOTONS NOTRE INQUIÉTUDE CONTINUE QUE TOUT DÉVERSEMENT DANS LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS OU UN DE SES AFFLUENTS, ET PARTICULIÈREMENT UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, NE SERA PAS GÉRÉ EFFICACEMENT.

[SENTINELLE DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS]

L'absence de plan d'intervention d'urgence a fait partie des préoccupations aux assemblées de Kenora, Kapuskasing, North Bay, Ottawa et Cornwall. Les participants ont trouvé que TransCanada devait consulter les collectivités locales au sujet de l'emplacement du matériel d'intervention, du temps de réponse requis lors d'une fuite et du type de pétrole qui est transporté.



LE PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ ET DISPONIBLE AVANT QUE TOUTE APPROBATION NE SOIT ACCORDÉE. CES PLANS DOIVENT EXPLIQUER DE QUELLE FAÇON LES RISQUES SERONT ATTÉNUÉS.

[PARTICIPANT DE NORTH BAY]

La croyance commune que le bitume dilué est plus corrosif que le pétrole brut ordinaire a été largement répandue, et elle présente donc un risque accru pour la sécurité de l'oléoduc. D'autres participants ont trouvé que le conseiller technique de la CEO devait chercher au-delà des recommandations présentes dans la proposition de TransCanada et évaluer le rendement réel de TransCanada pour l'exploitation d'oléoducs.

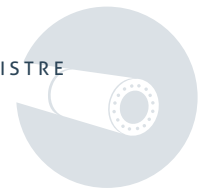


TANDIS QUE L'ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ DE L'OLÉODUC DE DNV GL MET EN ÉVIDENCE DES RENSEIGNEMENTS ESSENTIELS DONT LA CEO ET LA PROVINCE DE L'ONTARIO DOIVENT TENIR COMPTE, ELLE NE RÉUSSIT PAS À RÉALISER UNE ÉVALUATION QUI DÉPASSE CE QUE TRANSCANADA A PROPOSÉ DANS SA PROPOSITION DE PROJET ÉNERGIE EST. L'ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LA SÉCURITÉ DE L'OLÉODUC ET L'ENVIRONNEMENT NATUREL DOIT ALLER AU-DELÀ DE LA PROPOSITION DE TRANSCANADA D'INCLURE UNE RÉVISION DU BILAN DE SÉCURITÉ DES OLÉODUCS DE TRANSCANADA.

[CONSEIL DES CANADIENS]

4.2.3 TRAVAIL DE CONSEILLER TECHNIQUE

La CEO a choisi un conseiller indépendant, DNV GL, pour fournir un avis expert au sujet du respect par le projet d'oléoduc Énergie Est des principes énumérés dans la lettre du ministre, des « normes techniques pertinentes les plus élevées en matière de sécurité publique et de protection de l'environnement » et de la « planification d'intervention de premier plan et de réponse d'urgence ». Dans son rapport, DNV GL a mentionné son incapacité à déterminer si Énergie Est respecte ces principes parce que TransCanada n'a pas encore déposé toutes les informations nécessaires.



DNV GL a utilisé une approche fondée sur le risque pour l'évaluation de la sécurité de l'oléoduc. Pour ce faire, DNV GL a examiné deux parties de la proposition de TransCanada qui fournissent les détails de ce que TransCanada prévoit effectuer :

- minimiser la probabilité de défaillance de l'oléoduc; et
- atténuer les conséquences d'une défaillance.

Minimiser la probabilité de défaillance de l'oléoduc

Les premiers éléments à vérifier sont la façon dont TransCanada préviendra la défaillance de l'oléoduc : comment les propriétés mécaniques, le processus de fabrication, le revêtement et l'inspection continue de l'oléoduc réduiraient-ils la probabilité d'une fuite ou d'un déversement?

Généralement, DNV GL a trouvé que l'oléoduc de gaz naturel actuel a une meilleure résistance aux fractures, aux fissures ou dommages mécaniques que le nouvel oléoduc de pétrole parce qu'il a été construit pour le transport de gaz naturel sous pression plus élevée.

Toutefois, DNV GL avait des inquiétudes au sujet de quatre sections de l'oléoduc situées à proximité des collectivités d'Ignace, de Martin, de Nipigon et de Jellicoe qui couvrent ensemble une distance totale de 100 km. Un essai hydrostatique en 2000 a trouvé des fissurations par corrosion sous contrainte dans le tronçon est de Jellicoe. Ces quatre tronçons sont revêtus avec du ruban de polyéthylène, une méthode qui ne répond pas aux normes actuelles de TransCanada pour le revêtement des nouveaux oléoducs. DNV a aussi indiqué que le ruban de polyéthylène ne respecte pas les normes techniques les plus élevées pour le revêtement. C'est parce que le ruban peut se séparer du tuyau, ce qui rend les tronçons plus vulnérables à la corrosion et à la fissuration par corrosion sous contrainte.

DNV GL a mentionné que le risque principal pour l'intégrité de l'oléoduc converti est la probabilité de fissuration par corrosion sous contrainte dans ces quatre tronçons revêtus de ruban en polyéthylène. TransCanada a promis d'effectuer la vérification de fissurations par corrosion sous contrainte au moyen d'une inspection continue. Toutefois, DNV GL a fait remarquer qu'une étude récente⁶⁰ a soulevé des questions concernant la fiabilité des outils de détection de fissures lors de l'inspection continue. Dans sa soumission du 22 avril pour

⁶⁰ Pg. 11, Évaluation des impacts sur la sécurité de l'oléoduc, DNV GL



la CEO, TransCanada a dit prévoir recourir à une deuxième technique d'inspection continue pour valider la première série d'essais⁶¹.

DNV GL a remarqué que des inquiétudes concernant la nature corrosive du bitume dilué ont été soulevées à plusieurs reprises lors des assemblées communautaires. Toutefois, des rapports publiés récemment^{62 63} ont tiré la conclusion que le bitume dilué ne possède pas de propriétés uniques le rendant plus corrosif que les autres pétroles bruts, et qu'il n'augmente donc pas le risque de corrosion interne de l'oléoduc. L'évaluation de DNV GL a déterminé que les mesures décrites pour le contrôle de la corrosion interne de l'oléoduc dans la proposition de TransCanada sont appropriées et préviendront efficacement cette menace.

Atténuation des conséquences d'une défaillance de l'oléoduc

Une deuxième partie à examiner pour la sécurité de l'oléoduc est ce qui se produirait lors d'une défaillance : de quelle façon l'emplacement des clapets, le système de détection de fuites et les mesures d'intervention d'urgence réduiraient-ils les dommages qui pourraient survenir?

DNV GL croit que l'emplacement et le type de clapets sont essentiels afin de limiter le volume de pétrole qui s'échapperait si une rupture se produisait. TransCanada a mentionné que les clapets seraient installés de façon à permettre les opérateurs d'isoler des tronçons de l'oléoduc, mais elle n'a pas précisé le volume maximal de pétrole qui pourrait s'échapper de ces clapets. Les clapets seraient placés de chaque côté de traverses importantes de cours d'eau afin d'arrêter le flux de pétrole et/ou de limiter le volume qui se déverse. À ce jour, TransCanada n'a toujours pas identifié quelles traverses de cours d'eau elle considère « importantes ».

DNV GL a aussi évalué le système de détection des fuites de TransCanada (p. ex. le temps de fermeture de l'oléoduc après une défaillance). DNV GL a remarqué que TransCanada ne précise pas si le système de détection des fuites serait conforme à l'annexe E de la norme CSA Z662 « *Pratiques recommandées pour la détection des fuites dans le réseau*

⁶¹ Pg. 12, *Soumission finale pour la Consultation et révision par la CEO*, Oléoduc Énergie Est Ltée, Avril 2015

⁶² Transportation Research Board. "TRB Special Report 311: Effects of Diluted Bitumen on Crude Oil Transmission Pipelines." 2013. Accessed March 2015. http://www.phmsa.dot.gov/pv_obj_cache/pv_obj_id_D5BB5C4A15DFD974329095CFEC140348327B1400/filename/Dilbit_1_Transmittal_to_Congress.pdf (en anglais uniquement)

⁶³ Crosby, R. Fay, C. Groark, A. Kani, J. R. Smith, T. Sullivan, and R. Pavia. "Transporting Alberta Oil Sands Products: Defining the Issues and Assessing the Risks." Septembre 2013. NOAA Technical Memorandum NOS OR&R 44



de canalisation des hydrocarbures liquides ». l'annexe E est volontaire pour les oléoducs réglementés au Canada, mais elle est requise pour les oléoducs réglementés par les provinces en Alberta et en Saskatchewan.

DNV GL a remarqué que les règlements et normes ne précisent pas un temps maximal alloué pour l'analyse et la réponse lors d'une alarme. La gestion des alarmes constitue depuis longtemps un enjeu pour le secteur des pipelines. La mauvaise analyse d'une intervention en cas d'alarme a été un facteur contribuant lors de plusieurs accidents de pipelines. La règle des 10 minutes est destinée à éviter toute confidentialité de la part de l'opérateur du centre de contrôle et à assurer une fermeture rapide du système du pipeline lorsqu'une alarme ne peut être confirmée autrement que par une fuite.

DNV GL a mentionné que TransCanada a adopté le Système de commandement d'intervention dans le cadre de son programme de gestion des urgences pour permettre une réponse efficace lors d'une urgence. Le Système de commandement d'intervention est largement utilisé par l'industrie et le gouvernement et correspond aux programmes de planification d'intervention de premier plan et de réponse d'urgence.

4.2.4 CONSEILS DE LA CEO AU MINISTRE

La sécurité des oléoducs (qui comprend l'intervention d'urgence) est le principal moyen de résoudre les préoccupations des gens au sujet de l'impact que pourrait avoir un déversement de pétrole sur leurs lacs et rivières. Dans sa décision sur l'oléoduc Northern Gateway proposé, l'ONÉ exigeait qu'Enbridge satisfasse ou dépasse les dispositions concernant la détection de fuites de l'annexe E de la norme CSAZ662.

Dans son mémoire à la CEO, TransCanada a déclaré qu'elle allait se conformer aux normes actuelles de l'industrie au Canada et aux États-Unis, et qu'elle satisferait aux exigences de l'annexe E de la norme CSA Z662⁶⁴. La CEO estime que TransCanada doit aller plus loin et dépasser les dispositions de détection de fuite de l'annexe E. Comme indiqué précédemment, les effets d'un déversement de pétrole sur la faune et l'eau de l'Ontario seraient beaucoup plus profonds que les impacts associés à la défaillance d'un pipeline de gaz naturel.

⁶⁴ Mémoire de TransCanada (en date du 22 avril 2015) sur le projet Oléoduc Énergie Est — consultation et examen par la CEO, deuxième partie, page 13 de 28



En outre, nous croyons que la fiche de sécurité des oléoducs de TransCanada devrait être examinée lors de l'audience de l'ONÉ, y compris les changements apportés aux pratiques et aux procédures qui ont été mis en œuvre à la suite d'une défaillance.

La CEO donne également les conseils supplémentaires suivants :

Réduire au maximum la probabilité d'une défektivité d'oléoduc

La question primaire concernant l'intégrité du projet Énergie Est en Ontario est le potentiel de fissuration par corrosion sous contrainte sur les quatre tronçons revêtus de ruban de la canalisation 100-3. Par conséquent :

- TransCanada doit montrer la fiabilité des outils d'inspection en ligne qui seront utilisés pour détecter des fissures sur les quatre tronçons revêtus de ruban de l'oléoduc Énergie Est.
- TransCanada doit soumettre le tronçon MLV 58-59 à des essais hydrostatiques afin de déterminer l'intégrité de celui-ci et la fiabilité de son inspection en ligne.

TransCanada doit procéder à une évaluation technique sur le risque de dommages au tronçon converti si une défektivité devait se produire dans un gazoduc adjacent. En particulier, l'évaluation devrait se concentrer sur les endroits où les gazoducs se croisent ou sont à proximité de l'oléoduc transportant du pétrole transformé. Des mesures d'atténuation devraient être mises en place lorsque le risque est jugé inacceptable.

Atténuer les conséquences d'une défektivité d'oléoduc

En l'absence de détails précis concernant le placement de soupapes, la détection des fuites et les plans d'intervention d'urgence, il est impossible d'évaluer si le projet Énergie Est satisfait aux principes énoncés dans la lettre du ministre. Afin de satisfaire à ces principes :

- TransCanada doit montrer que, dans le cas d'un déversement, la quantité de pétrole libéré serait aussi basse que raisonnablement possible.
- TransCanada doit fournir plus de détails sur son processus d'optimisation de localisation de clapets, y compris si une configuration de clapet particulière atténue efficacement les risques.
- TransCanada doit utiliser la dernière génération de systèmes de détection de fuites et ces systèmes doivent dépasser les dispositions de l'annexe E de la norme CSA Z662.



- TransCanada doit travailler avec les Premières Nations, les Métis et les collectivités locales pour fournir aux premiers intervenants l'information dont ils ont besoin sur la trajectoire des déversements aux sites spécifiques, ainsi que le type de pétrole transporté par l'oléoduc. Elle doit également effectuer des évaluations de la capacité de réponse, y compris des exercices d'urgence, afin de montrer qu'elle sera en mesure de répondre efficacement et de réduire au maximum les dommages causés par les déversements.
- TransCanada doit montrer sa capacité financière (et les garanties associées) à couvrir l'intervention, le nettoyage et les coûts d'assainissement en cas de déversement, sachant que ces coûts pourraient facilement dépasser 1 milliard de dollars.

5

IMPACTS SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES



5.1 IMPACTS SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Un nombre important de collectivités sont à proximité du parcours proposé du projet Oléoduc Énergie Est, y compris Kenora, Kapuskasing, North Bay, Ottawa (Stittsville) et Cornwall. Les résidents de ces villes et villages ont estimé qu'ils seraient les plus touchés par un bris de pipeline. Par exemple, dans la ville de North Bay, une majorité des résidents étaient inquiets qu'un déversement nuise au lac Trout, la source d'eau potable de la ville.

Les préoccupations ne se sont pas limitées aux zones les plus proches de l'oléoduc. Les collectivités situées à des dizaines sinon des centaines de kilomètres de l'oléoduc



Énergie Est croyaient qu'elles pourraient être touchées par un déversement de pétrole, car il se propagerait par le biais de leur bassin hydrographique dans leurs rivières et cours d'eau locaux.

Les points de vue des participants aux réunions communautaires se regroupent généralement en dix thèmes clés :

- une appréciation du processus de la CEO, mais un sentiment que la demande de TransCanada ne contenait pas suffisamment d'informations;
- la conviction qu'un simple examen de la demande de TransCanada ne suffisait pas;
- une crainte profonde des risques de l'Oléoduc Énergie Est pour l'Ontario;
- une conviction qu'il n'y avait pas de niveau de risque acceptable pour l'eau;
- la conviction que la sécurité des pipelines doit être considérablement renforcée;
- la préoccupation constante concernant les changements climatiques et un intérêt pour les investissements verts;



- une gamme de points de vue sur les avantages économiques;
- une crainte de hausses de prix du gaz naturel;
- des inquiétudes au sujet des répercussions sur les collectivités autochtones; et
- un mécontentement au sujet du processus d'audience de l'ONÉ.

Un examen plus détaillé figure dans le document suivant préparé par Swerhun Facilitation « *Ontario Energy Board Energy East Consultation and Review Part Two Summary* », et qui se trouve sur notre site Web.

5.1.1 LES OPINIONS EXPRIMÉES⁶⁵

Les préoccupations exprimées ici sont traitées plus amplement dans d'autres sections du présent rapport. Comme il a été mentionné précédemment, la sécurité des oléoducs était une préoccupation importante des collectivités locales. Leur préoccupation concernait principalement les déversements et la menace qu'elles font peser sur les lacs et les rivières de la région. Cependant, les participants aux réunions communautaires ont également cité les retombées économiques locales promises par TransCanada comme l'une des raisons pour soutenir le projet.

Les préoccupations au sujet de l'eau concernaient principalement quatre sources d'eau spécifiques : lac Trout, qui fournit l'eau potable de North Bay; le fleuve Saint-Laurent, qui fait de même pour Akwesasne; et l'aquifère Oxford-Marsh, qui alimente les puits de North Grenville, à l'extérieur d'Ottawa. Les participants étaient également préoccupés par les dégâts qu'une fuite pourrait causer à la rivière Rideau, une des rivières du patrimoine canadien.

Les participants à la réunion de la collectivité de North Bay étaient d'avis que l'analyse de déversement effectuée par TransCanada était inadéquate. Ils ont dit qu'elle n'avait identifié que deux ruisseaux qui se jettent dans le lac Trout; ils avaient mal cartographié le débit d'eau dans le lac; et sous-estimé le temps qu'il faudrait à un déversement pour atteindre le lac Trout. Les participants ont demandé que l'oléoduc soit réacheminé.

Les préoccupations concernant la sécurité des pipelines ne s'arrêtaient pas là. De nombreux participants aux réunions communautaires ont regardé au-delà de la consultation de la CEO

⁶⁵ Pour un aperçu plus complet de tous les points de vue exprimés lors de la consultation, voir le site Web Énergie Est de la CEO : <http://www.ontarioenergyboard.ca/html/oebenergyeast/resources.cfm#.VVNcDGBDmMM> (en anglais uniquement)



et de l'audience de l'ONÉ, et ont exprimé le désir d'une relation continue avec TransCanada. Ils voulaient s'assurer que les préoccupations des collectivités étaient prises en compte et que ces dernières avaient l'information nécessaire pour avoir la certitude que l'oléoduc n'était pas une menace pour leur environnement et leurs collectivités.

Les participants voulaient être engagés et consultés sur l'exploitation continue de l'oléoduc. Ils ont estimé que l'information sur les essais, la surveillance et les opérations continues du projet Énergie Est, ainsi que les plans d'intervention d'urgence, devraient être rendus publics. Les participants ont suggéré que TransCanada devrait divulguer tous les incidents sur l'oléoduc, petits et grands, et communiquer régulièrement avec les collectivités locales et les premiers intervenants. En outre, un certain nombre de participants ont proposé qu'un tiers soit embauché pour enquêter indépendamment sur les impacts du projet et rendre ses conclusions publiques.

Il y avait un large éventail de points de vue lors des réunions de la collectivité sur les avantages économiques que le projet Énergie Est pourrait apporter aux collectivités locales. Certains ont estimé que les emplois qui viendraient de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de l'oléoduc auraient un avantage économique important. Les représentants municipaux locaux ont déclaré que le projet générerait également une augmentation importante de leur assiette fiscale. D'autres ont estimé que les avantages économiques pour l'Ontario seraient à court terme et seraient annulés par les risques potentiels.

Il y avait un petit nombre de participants qui avaient des préoccupations économiques plus immédiates. Ils étaient les propriétaires fonciers dont les propriétés étaient traversées par l'oléoduc. Ils étaient inquiets que leurs terres perdent de la valeur à présent qu'elles seraient traversées par l'oléoduc et ont dit que TransCanada n'avait pas répondu à leurs préoccupations concernant l'oléoduc.

5.1.2 TRAVAIL DES CONSEILLERS TECHNIQUES

Le conseiller technique de la CEO sur la sécurité des oléoducs a dit aux collectivités que le gazoduc existant était plus résistant à la fissuration et aux fractures de stress qu'un nouvel oléoduc. DNV GL a décrit les préoccupations au sujet des quatre tronçons de la



canalisation existante qui ont été enveloppés de ruban de polyéthylène, ce qui est loin de constituer la norme technique la plus élevée disponible. DNV GL a aussi reconnu que, bien que TransCanada se soit engagée à installer des clapets de chaque côté de « cours d'eau importants », elle n'avait fourni aucune information sur ce que seraient ces « cours d'eau importants ».

Le conseiller technique de la CEO sur l'impact environnemental ne pouvait pas dire si la demande pour le projet Oléoduc Énergie Est respectait les « plus hautes normes techniques disponibles » parce que TransCanada n'a pas encore déposé tous les documents requis. DNV GL a aussi dit que l'évaluation de TransCanada des impacts environnementaux que causerait un déversement de pétrole a été limitée et devait être élargie. DNV GL a également déclaré que TransCanada devait justifier pourquoi un itinéraire choisi pour un pipeline de gaz naturel est approprié pour le transport de pétrole brut.

Les participants des réunions avec les Premières Nations, les Métis et les communautés locales étaient tous d'avis que la construction de l'Oléoduc Énergie Est devrait avoir des retombées économiques. Dans sa demande, TransCanada a déclaré que les années de pointe pour l'emploi seraient les deux années de construction et de conversion, actuellement prévues d'être 2018 et 2019⁶⁶.

Dans son rapport intitulé « *Examen de l'impact économique de l'Oléoduc Énergie Est sur l'Ontario*⁶⁷ », Mowat Energy a constaté que les avantages économiques locaux seraient probablement faibles (comme illustré à la figure 8), en particulier dans le nord de l'Ontario où l'oléoduc serait converti, et non construit. La grande majorité des retombées économiques locales serait à court terme et située dans l'est de l'Ontario, la région où le nouvel oléoduc sera construit. Mowat Energy a fait remarquer qu'il y a aussi une incertitude quant aux postes d'exploitation à plus long terme. TransCanada a déclaré qu'il y aura 200 postes d'exploitation, mais ne dit pas si ce seront de nouveaux emplois ou des emplois transférés de l'exploitation de l'oléoduc de gaz naturel existant.

Mowat Energy a également déclaré qu'il est peu probable que les municipalités du nord de l'Ontario voient une augmentation significative des recettes fiscales en raison du projet Oléoduc Énergie Est. On estime qu'une nouvelle station de pompage rapporterait un montant additionnel de 125 000 \$ en taxes foncières pour une municipalité locale. Cela

⁶⁶ Le 2 avril, TransCanada a annoncé un retard de deux ans dans le projet

⁶⁷ *Un examen de l'impact économique de l'Oléoduc Énergie Est sur l'Ontario*, Mowat Energy, février 2015



RÉGION	DÉVELOPPEMENT ET CONSTRUCTION	EXPLOITATION
	NOMBRE D'EMPLOIS DURANT L'ANNÉE DE POINTE	EMPLOI ANNUEL
Nord de l'Ontario (conversion)	2 206	190
Est de l'Ontario (nouvelle construction)	735	10
Total en Ontario	2 941	200

**FIGURE 8 : EMPLOIS DIRECTS POUR
L'OLÉODUC ÉNERGIE EST EN ONTARIO**

Source : Le rapport de Mowat Energy

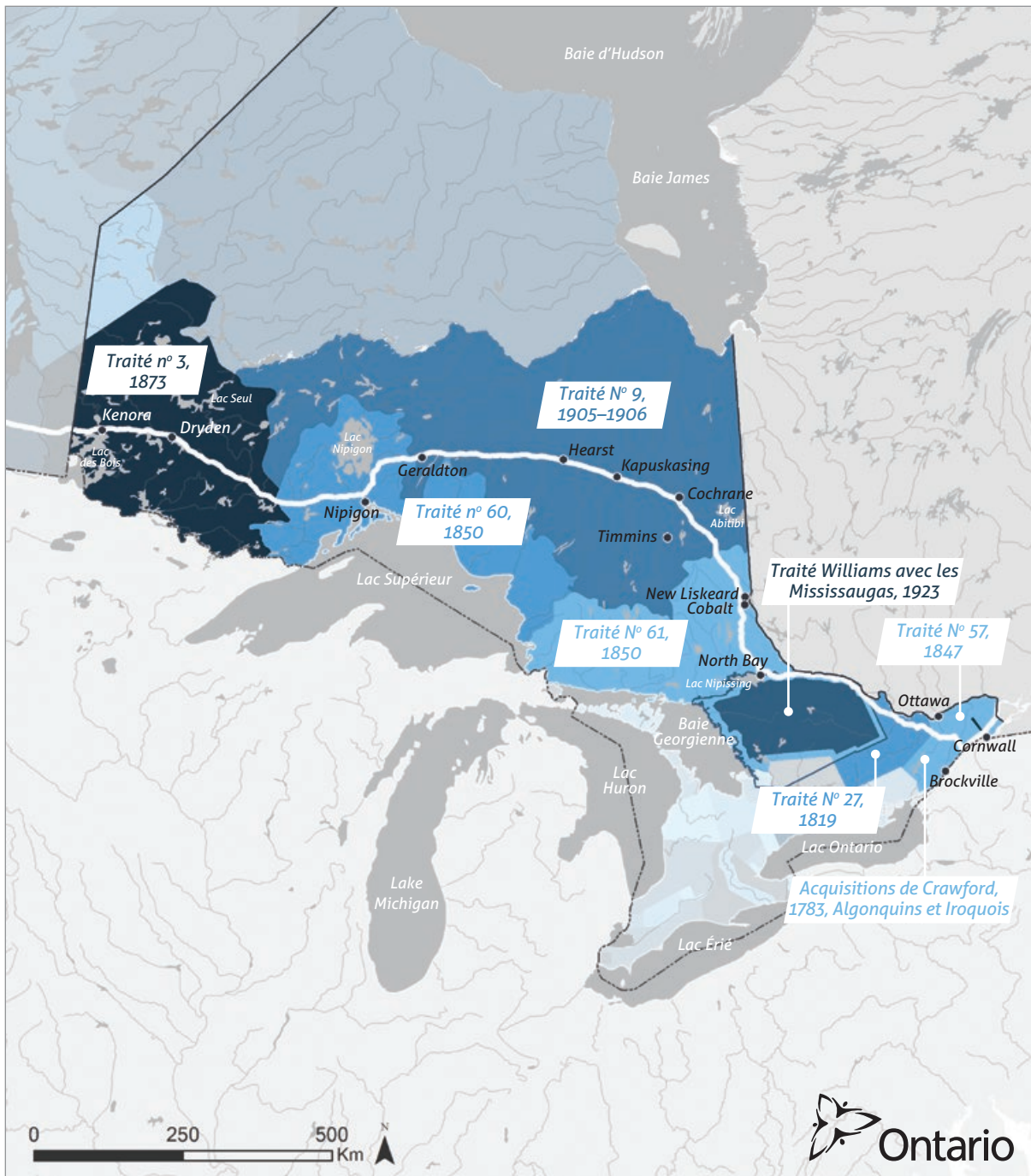
reviendrait, par exemple, à une augmentation de 1 % des recettes en impôt foncier pour la Ville de Dryden⁶⁸.

Le nouvel oléoduc qui sera construit dans l'est de l'Ontario devrait fournir une augmentation proportionnellement plus importante de taxes foncières pour les cinq municipalités qu'il traverse. Mowat Energy estime que, si les recettes fiscales supplémentaires sont partagées également entre les cinq collectivités, chacune d'elle pourrait s'attendre à recevoir une somme additionnelle de 2,1 millions de dollars par année en impôts fonciers. Cela équivaldrait à une augmentation d'environ 3 % de leurs revenus de l'impôt foncier.

5.1.3 CONSEILS DE LA CEO AU MINISTRE

Bien que les participants à la consultation du projet Énergie Est se soient montrés généralement reconnaissants d'avoir pu exprimer leur point de vue sur le projet Oléoduc Énergie Est et de voir leurs points de vue intégrés dans le travail de la CEO, leur désir d'engagement ne finissait pas là. Les membres des collectivités locales, des Premières Nations et des Métis ont massivement exprimé le besoin d'une participation continue dans le développement et l'exploitation de l'oléoduc.

⁶⁸ Page 43, *A Review of the Economic Impact of Energy East on Ontario* (Un examen de l'impact économique de l'oléoduc Énergie Est sur l'Ontario), Mowat Energy, février 2015



Sources de la carte

Limites des traités : Ministère des Affaires autochtones
 TransCanada : Tracé proposé pour l'oléoduc Énergie Est
 Statistique Canada et Natural Earth : Données géospatiales

Avertissement

Le tracé proposé pour l'oléoduc est approximatif et peut faire l'objet de changements. Les limites des traités sont fournies à titre indicatif seulement et ne représentent pas la position juridique de l'Ontario.

**FIGURE 9 : OLÉODUC ÉNERGIE EST PROPOSÉ
 ET RÉGIONS VISÉES PAR DES TRAITÉS
 SIGNÉS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS**



La CEO estime que TransCanada doit assurer l'engagement de la collectivité dans la définition des « ouvrages de franchissement de cours d'eau importants » et de tout détournement possible autour des récepteurs très sensibles.

En outre, TransCanada devrait poursuivre ses efforts d'engagement des collectivités pour la surveillance continue du projet. Cette approche de l'engagement des collectivités serait tout simplement le reflet de l'approche du cycle de vie utilisée pour d'autres aspects de l'exploitation de l'oléoduc. TransCanada devrait être responsable devant les collectivités locales pour ses mesures de surveillance et d'intervention d'urgence.

5.2 IMPACTS SUR LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES

Beaucoup de collectivités des Premières Nations et des Métis de l'Ontario ont montré un vif intérêt pour le projet Énergie Est. Comme le montre la figure 9, la grande majorité du tracé de l'oléoduc passe par leurs territoires de traités, et dans le cas des Algonquins de l'Ontario, par des terres faisant l'objet d'un accord de principe pour régler la revendication territoriale des Algonquins.

En raison de leur histoire, de leur culture et du lien qui unit les collectivités à la terre et à l'eau les préoccupations des Premières Nations et des Métis touchent le cœur même de leur identité. En conséquence, leur engagement avec le projet Oléoduc Énergie Est était vaste et philosophique. Un certain nombre de leurs représentants ont dit qu'ils avaient des responsabilités non seulement pour leur génération, mais aussi pour les sept prochaines générations.

La CEO a engagé John Beaucage, administrateur principal de Counsel Public Affairs et ancien chef du grand conseil de la nation Anishinabek, à diriger la planification, la facilitation et les rapports des réunions de la collectivité des Premières Nations et des Métis.

Notre animateur a pris contact directement avec l'ensemble des collectivités autochtones à proximité du tracé du projet Oléoduc Énergie Est proposé. Des invitations ont été envoyées à environ 60 représentants des Premières Nations et des Métis pour discuter des impacts



sur lesquels la CEO devrait se concentrer dans son rapport au ministre de l'Énergie. Nous avons parcouru l'ensemble du tracé de l'oléoduc à deux reprises pour rencontrer et entendre les points de vue des collectivités autochtones qui pourraient être touchées. Des réunions ont été spécifiquement organisées avec les collectivités des Premières Nations à Kenora, Nipigon, Thunder Bay, North Bay, Timmins, Pembroke et Akwesasne. Une réunion distincte a eu lieu avec la Nation métisse de l'Ontario. Nous avons également reçu et examiné de nombreux mémoires.

L'obligation de consulter

Alors que les réunions de la CEO et autres efforts de prise de contact avec les collectivités représentent un engagement approfondi avec les Premières Nations et les Métis de l'Ontario, ils ne sont pas destinés à servir de « consultation » aux fins de l'obligation de consulter.

L'obligation de consulter est une obligation légale envers les peuples autochtones de la part de la Couronne. L'obligation de consulter prend naissance « lorsque la Couronne a connaissance, concrètement ou par imputation, de l'existence potentielle du droit ou titre ancestral et envisage des mesures susceptibles d'avoir un effet préjudiciable sur celui-ci⁶⁹ ». L'étendue de l'obligation de consulter varie selon la taille des impacts négatifs et la portée de la revendication. Bien que l'obligation de consulter et, le cas échéant, de trouver des accommodements, incombe à la Couronne, les éléments de procédure de l'obligation peuvent être délégués à des tiers.

La province de l'Ontario et la CEO ne sont pas les décideurs pour le projet Oléoduc Énergie Est; cette autorité repose auprès de l'ONÉ et du Cabinet fédéral. Puisque ce n'est pas le rôle de l'Ontario ou de la CEO d'approuver ou de rejeter le projet Oléoduc Énergie Est, l'Ontario et la CEO ne peuvent pas rejeter l'obligation de consulter. Pour cette raison, la CEO était claire tout au long de ses rencontres avec les collectivités autochtones que cet engagement n'a pas été conçu pour satisfaire l'obligation de consulter. Bien que la CEO ne soit pas responsable de l'obligation de consulter pour le projet Oléoduc Énergie Est, nous avons entendu beaucoup de choses sur cette question dans nos activités d'engagement. La CEO reconnaît que c'est une question très importante.

⁶⁹ *Nation haïda c. Colombie-Britannique (ministre des Forêts)*, 2004 CSC 73, article 35. L'obligation de consulter a été étoffée dans un certain nombre de cas ultérieurs aussi.



Ce qui suit est un résumé de ce que nous avons entendu lors de nos efforts d'engagement auprès des Autochtones. Un examen plus détaillé figure dans le « *Summary Report: Part Two of the First Nation and Métis Community Discussions re: TransCanada's Proposed Energy East Pipeline*⁷⁰ » (« Rapport de synthèse : Deuxième partie des discussions des collectivités des Premières Nations et des Métis concernant le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada »), préparé par John Beucage, administrateur principal de Conseil Public Affairs, et qui se trouve sur notre site Web.

5.2.1 LES OPINIONS EXPRIMÉES⁷¹

Le vaste engagement de la CEO a révélé qu'il y a une large opposition au projet Oléoduc Énergie Est de la part des Premières Nations et des Métis de la province. Plusieurs participants ont exprimé de graves préoccupations au sujet des impacts environnementaux potentiels du projet, en particulier l'effet d'un déversement de pétrole dans l'eau. Plusieurs ont dit qu'on leur demande d'assumer tous les risques et qu'ils ne reçoivent aucun des avantages. En outre, ils étaient d'avis qu'ils ne disposent pas de suffisamment d'informations pour comprendre toutes les ramifications possibles du projet.

Dans chacune de ces réunions, les représentants ont exprimé un engagement indéfectible envers la protection de la terre et de l'eau; des ressources qui leur ont été confiées par le « Créateur ». Cela est particulièrement vrai de l'eau, qu'ils décrivent comme la « source de toute vie sur la Terre-Mère » et quelque chose qui doit être protégé à tout prix.



*METTRIEZ-VOUS QUELQUE CHOSE DANS LE SANG DE VOTRE
 MÈRE QUI L'EMPOISONNERAIT, VOTRE MÈRE NE SERAIT PAS EN
 MESURE DE VOUS MAINTENIR EN VIE PAR LA SUITE.*
 [PARTICIPANT NIPIGON DES PREMIÈRES NATIONS]

Bien qu'il existe une variété d'opinions et d'intérêts au sein des Premières Nations et des Métis, ils partagent tous un profond malaise face à la perspective de mettre l'environnement naturel en péril. Ils ont dit qu'il était impossible de surestimer l'importance

⁷⁰ http://www.ontarioenergyboard.ca/html/oebenergyeast/documents/parttwo/SummaryReports/Summary_Report_Part_Two_FNM.pdf (en anglais uniquement)

⁷¹ Pour un aperçu plus complet de tous les points de vue exprimés lors de la consultation, voir le site Web Énergie Est de la CEO : <http://www.ontarioenergyboard.ca/html/oebenergyeast/resources.cfm#VVNcDGBDmMM> (en anglais uniquement)



de pouvoir boire l'eau des rivières et des lacs et d'y pêcher, et à les utiliser à des fins récréatives et pour le maintien de la vie des plantes et des animaux.

Les participants ont affirmé que les insuffisances et les omissions importantes dans la demande de TransCanada ont fait peu pour apaiser leurs craintes. Les participants ont noté que la demande ne définit pas ce qu'elle considère être un « cours d'eau important », une classification qui nécessiterait des clapets d'arrêt supplémentaires. Certains ont estimé que les « cours d'eau importants » devaient être déterminés conjointement avec les collectivités locales ou par quelqu'un d'autre que TransCanada.



L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE CE PROJET SUR NOS TERRES NE SERA PAS BON... PLUSIEURS PRATIQUENT ENCORE LEUR MODE DE VIE TRADITIONNEL ET ONT DÉJÀ ÉTÉ TÉMOINS DE MALADIES TRANSMISES PAR L'EAU ET LA FAUNE DONT ILS DÉPENDAIENT POUR LEUR SURVIE ET LEURS MODES DE VIE TRADITIONNELS.

[PARTICIPANT DES PREMIÈRES NATIONS DE TIMMINS]

À Timmins, les représentants des Premières Nations de la région ont souligné qu'il y a 20 principales rivières qui traversent leurs bassins hydrographiques. Les Algonquins de l'Ontario ont dit qu'il y a 23 cours d'eau et affluents qui pourraient être menacés par un déversement dans leur territoire traditionnel.

Les Premières Nations et les Métis ont été particulièrement troublés par la menace perçue à leur mode de vie parce qu'ils ne voient pas beaucoup d'avantages économiques découlant du projet Énergie Est. Ils sont d'avis que les avantages étaient biaisés en faveur de TransCanada, alors qu'ils devaient supporter des risques disproportionnés.



QUAND LES PIPELINES ONT ÉTÉ CONSTRUITS, ON NOUS AVAIT PROMIS BEAUCOUP ET LORSQUE LE TRAITÉ A ÉTÉ ENREGISTRÉ BEAUCOUP DE CHOSES NOUS AVAIENT ÉTÉ PROMISES, MAIS ON N'A RIEN REÇU.

[PARTICIPANT DES PREMIÈRES NATIONS DE NORTH BAY]



Certaines collectivités, dont le territoire est traversé par l'oléoduc, ont indiqué qu'elles souhaitaient des accords de partage des revenus avec TransCanada. Un participant de Nipigon estime que la valeur du pétrole qui traverserait sa collectivité tous les jours était de 16 millions de dollars, et que sa collectivité et beaucoup d'autres aimeraient obtenir un pourcentage de ce revenu.

Les collectivités des Premières Nations et des Métis ont également estimé que leur traité et leurs droits constitutionnels n'étaient pas respectés par TransCanada ni par le gouvernement fédéral. Ils ont estimé qu'il n'y a pas seulement un devoir de consulter, mais aussi une « obligation de trouver des accommodements ».



LA CONSULTATION EST FACILE, MAIS QUAND IL EST QUESTION DE TROUVER DES ACCOMMODEMENTS, IL Y A SOUVENT DE LA RÉSISTANCE.

[PARTICIPANT DES PREMIÈRES NATIONS DE NORTH BAY]

Plusieurs participants ont estimé que les efforts de consultation à ce jour avaient été nettement insuffisants. D'autres ont insisté pour que l'ONÉ reconnaisse le soutien de la Déclaration des Nations Unies du Canada sur les droits des peuples autochtones, qui dit que les Premières Nations ont le droit au consentement éclairé libre et préalable avant que quelque chose soit fait affectant leur traité ou leurs droits.

La Première nation de Long Lake a déposé un mémoire complet qui décrit ses préoccupations concernant le projet proposé. Ce mémoire a mis en évidence un manque d'information dans le dossier déposé par TransCanada au sujet des impacts environnementaux potentiels et de l'état de préparation à l'intervention en cas de déversement. La Première nation de Long Lake a également exprimé sa profonde préoccupation face à ce qu'elle considère comme un manque de consultation appropriée.

Les Algonquins de l'Ontario craignaient que le gouvernement fédéral relègue l'obligation de consulter à l'ONÉ. Ils ont dit que cela ne répond pas aux obligations du gouvernement fédéral, puisque l'ONÉ a le pouvoir de recommander que le projet soit approuvé et a



imposé des limites sur le nombre d'intervenants qui peuvent participer à son processus d'audience. À ce jour, de nombreux participants se sentaient induits en erreur par le processus et doutaient que les choses puissent s'améliorer. Plus précisément, ils ont estimé que ni la Couronne, ni l'ONÉ ni TransCanada n'avaient de respect envers leurs droits issus de traités. Les Algonquins de l'Ontario aimeraient discuter d'une éventuelle coordination des efforts sur certains points avec le gouvernement de l'Ontario avant l'audience de l'ONÉ.

Les Algonquins de l'Ontario ont été impliqués dans une longue négociation avec les gouvernements du Canada et de l'Ontario à l'égard de leurs revendications territoriales de longue date dans le nord-est de l'Ontario. En juin 2015, les parties sont parvenues à un accord de principe pour régler la revendication territoriale des Algonquins. En raison de son importance, ce projet devrait continuer à être surveillé.

Il y avait également des préoccupations au sujet de ce qui a été décrit comme une utilisation inadéquate des études des connaissances écologiques traditionnelles (CTE) de la part de TransCanada. Elles sont censées être incorporées dans la demande que TransCanada a présentée à l'ONÉ, mais de nombreux représentants ont dit qu'ils ne recevaient pas assez d'argent ou de temps pour les compléter. Ils ont déclaré que les études des CET requièrent l'observation de l'environnement naturel sur un cycle de « treize lunes », avec la participation des aînés et d'autres leaders de la collectivité.

Les peuples des Premières Nations et des Métis ont également insisté pour que TransCanada préserve et remette tous les artefacts archéologiques qui seraient découverts au cours des travaux pour le projet Énergie Est. Ils sont importants pour de futures discussions avec les gouvernements, car ils indiquent combien de temps les peuples autochtones ont vécu sur le terrain en question.

Les peuples des Premières Nations à Akwesasne ont également demandé que le nouvel oléoduc qui serait construit le long du fleuve Saint-Laurent soit déplacé loin du fleuve, car il est la source de leur eau potable. Ils ont dit que la ligne devrait plutôt être construite le long de la ligne ferroviaire du CP, de 13 à 17 km à l'intérieur des terres par rapport au fleuve Saint-Laurent.



5.2.2 CONSEILS DE LA CEO AU MINISTRE

La CEO a recueilli plusieurs points de vue importants grâce à son engagement avec les collectivités des Premières Nations et des Métis de l'Ontario. Le plus important parmi ceux-ci était la nécessité d'assurer la protection de l'environnement naturel (et en particulier l'eau), et le besoin de la part de TransCanada ou de la Couronne de tenir davantage de consultation en matière de traités et de droits des Autochtones à l'égard du projet. Plusieurs collectivités ont exprimé leur désir d'obtenir des avantages économiques directs et à long terme, si le projet va de l'avant. Un résumé complet de toutes les recommandations reçues par la CEO figure dans le document préparé par Counsel Public Affairs *Summary Report: Part Two of the First Nation and Métis Community Discussions re: TransCanada's Proposed Energy East Pipeline*, et qui se trouve sur notre site Web.

Nous reconnaissons que la préservation de l'environnement naturel, et en particulier les ressources en eau, est d'une importance cruciale pour les collectivités autochtones de l'Ontario. La province de l'Ontario devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour l'audience devant l'ONÉ pour garantir que le projet, s'il est approuvé, réponde aux plus hautes normes techniques disponibles pour la sécurité publique et de protection de l'environnement. (Voir la discussion à la section 4).

Les collectivités autochtones de l'Ontario sont également et à juste titre intéressées à ce que les droits ancestraux et issus de traités soient maintenus. L'obligation de consulter est de première importance pour pratiquement toutes les collectivités des Premières Nations et des Métis, avec lesquelles nous avons parlé. Nous recommandons donc que la province de l'Ontario encourage l'ONÉ à insister pour que tous les droits ancestraux et issus de traités, et l'obligation de consulter, soient respectés.

La CEO estime également que TransCanada devrait être encouragée à impliquer les peuples des Premières Nations et les Métis de la province afin qu'ils bénéficient des possibilités économiques associées au projet. Cela équilibrerait les risques qu'ils, et en fait tous les Ontariens et Ontariennes, sont appelés à supporter.

6

LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES À COURT ET À LONG TERME



LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES SONT UNE PARTIE IMPORTANTE DE TOUT GRAND PROJET D'INFRASTRUCTURE. DANS LE CAS DU PROJET ÉNERGIE EST, ILS PEUVENT AIDER À ÉQUILIBRER LES RISQUES IDENTIFIÉS PRÉCÉDEMMENT DANS LE RAPPORT.

Bien que l'Ontario prévoie des avantages économiques à court et à long terme découlant de ce projet, les avantages ne seront pas comparables à ceux de certaines des autres provinces concernées. Comme pour tous les oléoducs, les avantages iront principalement à la région produisant les marchandises entrant dans l'oléoduc et la région retirant les marchandises de celui-ci.



6.1 LA DEMANDE DE TRANSCANADA

TransCanada a réalisé deux études sur les avantages économiques et fiscaux associés au projet. La première étude a été préparée par Deloitte & Touche srl⁷² (Deloitte) et a été publiée sur le site Web Énergie Est de TransCanada. Le Conference Board du Canada⁷³ (Conference Board) a préparé la deuxième étude, qui a été déposée par TransCanada dans le cadre de sa demande pour le projet Oléoduc Énergie Est. Le Canadian Energy Research Institute (CERI) a mené sa propre analyse indépendante⁷⁴ en mai 2014.

Le Conference Board a évalué l'impact de l'Oléoduc Énergie Est sur le produit intérieur brut (PIB), les recettes fiscales et l'emploi, à la fois au Canada et par province. Il a expliqué que l'impact économique de l'Oléoduc Énergie Est aurait lieu en deux phases. La première est la

⁷² *Énergie Est, Retombées économiques du projet de conversion du réseau principal de TransCanada*, Deloitte & Touche srl, septembre 2013

⁷³ *Projet d'oléoduc Énergie Est : les retombées économiques pour le Canada et ses régions*, Conference Board du Canada, octobre 2014

⁷⁴ *Une analyse économique du projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada*, Canadian Energy Research Institute, 2014.



phase de développement, qui se produit lorsque l'Oléoduc Énergie Est est prévu, converti, construit, et que l'équipement est acheté et installé. La deuxième phase est la période d'exploitation et inclut les dépenses annuelles pour la main-d'œuvre, les installations, la maintenance et d'autres coûts pendant la durée de vie du projet.

Le Conference Board a estimé trois types de retombées économiques différents, pour chacune des deux phases du projet proposé. Il dit qu'il y aurait :

- des avantages directs : dépenses immédiates et emplois pour le projet Énergie Est. Cela inclut les employés travaillant directement pour TransCanada.
- des avantages indirects : les dépenses et les emplois associés au projet, tels que les biens et services achetés par TransCanada pour construire ou entretenir l'oléoduc.
- des avantages induits : les dépenses de retombées par des personnes employées dans le développement et l'exploitation de l'Oléoduc Énergie Est, y compris l'argent qu'ils dépensent dans les magasins et restaurants.

Le Conference Board a utilisé un modèle entrées-sorties pour calculer les avantages économiques directs, indirects et induits du projet Énergie Est. Un modèle entrées-sorties mesure l'effet de « chocs » à l'économie et c'est une technique couramment utilisée pour évaluer l'impact économique des projets d'infrastructure d'envergure. Dans ce cas-ci, le « choc » est l'argent que TransCanada dépense pour construire, convertir et exploiter l'oléoduc. Le modèle calcule ensuite l'effet de ces dépenses alors qu'elles se répercutent dans toute l'économie.



ONTARIO		CONFERENCE BOARD			DELOITTE			CERI
		Développement et construction	Exploitation	Total	Développement et construction	Exploitation	Total	Total
PIB (en milliards de \$)	Directs	1,38 \$	10,46 \$	11,84 \$	0,92 \$	1,41 \$	2,33 \$	11,90 \$
	Indirects	1,32 \$	3,02 \$	4,35 \$	1,06 \$	6,74 \$	7,80 \$	
	Induits	1,21 \$	1,54 \$	2,74 \$	0,71 \$	2,19 \$	2,90 \$	
	Total	3,91 \$	15,02 \$	18,93 \$	2,69 \$	10,34 \$	13,03 \$	
Recettes fiscales (en milliards de \$)		3,20 \$			3,66 \$			2,21 \$
ETP	Directs	16 189	4 372	20 560	6 813	7 240	14 053	114 000
	Indirects	13 550	32 618	46 168	11 019	43 440	54 459	
	Induits	11 531	14 408	25 940	6 456	21 560	28 016	
	Total	41 270	51 398	92 668	24 288	72 240	96 528	

FIGURE 10 : ESTIMATION DE L'IMPACT ÉCONOMIQUE DU PROJET ÉNERGIE EST SUR LE PIB ET L'EMPLOI EN ONTARIO
 Sources: Conference Board, Deloitte et CERI⁷⁵

La figure 10 ci-dessus décrit les avantages économiques et fiscaux estimés par les trois études. Il y a trois raisons principales à leurs résultats différents :

- Le rapport du Conference Board inclut l'impact économique de l'oléoduc du réseau principal Est, un nouvel oléoduc proposé de Markham à Iroquois, en Ontario. Ce projet d'oléoduc est associé à celui d'Énergie Est et son inclusion augmente le total des avantages découlant du projet Énergie Est.
- Les trois rapports ont utilisé des délais différents pour estimer les avantages économiques du projet. Le Conference Board a estimé une durée de vie de 20 ans pour l'oléoduc Énergie Est, alors que le CERI a utilisé une durée de vie de 25 ans et que Deloitte l'a estimée à 40 ans. Plus la période est longue, plus les avantages sont importants.
- Le rapport de Deloitte comportait un taux d'actualisation⁷⁶, tandis que les deux autres n'en comportaient pas. Un taux d'actualisation plus élevé réduit les retombées économiques prévues.

⁷⁵ Page 13, *A Review of the Economic Impact of Energy East on Ontario (Un examen de l'impact économique de l'oléoduc Énergie Est sur l'Ontario)*, Mowat Energy, février 2015

⁷⁶ Un taux d'actualisation est utilisé pour estimer les coûts et les avantages futurs en dollars d'aujourd'hui. Si des taux d'actualisation plus élevés sont utilisés, les avantages futurs prévus seraient beaucoup plus faibles.



Ces trois études reconnaissent toutes les limites de leur modélisation. Selon Deloitte, « les impacts économiques de sortie des passages du modèle entrées-sorties de cette étude devraient être considérés comme exacts en matière de principe, plutôt que scientifiquement précis⁷⁷ ».

6.2 LES OPINIONS EXPRIMÉES⁷⁸

Un certain nombre de participants ont exprimé leur soutien envers le projet Oléoduc Énergie Est en raison des avantages économiques qu'il fournirait. Les emplois qui seraient créés par la conversion de l'oléoduc et la construction de stations de pompage ont été mentionnés lors des réunions communautaires à Cornwall et Thunder Bay. En outre, des représentants municipaux dans le nord de l'Ontario ont estimé que le projet permettrait également d'augmenter l'assiette fiscale des municipalités d'hébergement. Les emplois et les recettes fiscales sont particulièrement importants pour les collectivités qui ont vu la fermeture d'industries primaires et manufacturières locales. Un participant a déclaré que les fermetures d'usines et de scieries ont, dans certains cas, provoqué une chute de 20 à 30 % dans les recettes fiscales des municipalités.



LE PÉTROLE EST UNE RÉALITÉ DE LA VIE ET NOUS DEVONS TROUVER UN MOYEN PLUS SÛR POUR LE DÉPLACER. LES NOUVEAUX EMPLOIS CRÉÉS GRÂCE À LA RECONSTRUCTION ET À L'ENTRETIEN DE L'OLÉODUC ÉNERGIE EST SERONT UN GROS AVANTAGE POUR L'ONTARIO.

[PARTICIPANT DE THUNDER BAY]

D'autres croyaient que le projet permettrait de stimuler des avantages économiques plus larges grâce à une réduction du coût du carburant et une réduction de la dépendance du Canada envers le pétrole étranger.

⁷⁷ Page 22, *Énergie Est, Retombées économiques du projet de conversion du réseau principal de TransCanada*, Deloitte & Touche srl, septembre 2013

⁷⁸ Pour un aperçu plus complet sur tous les points de vue exprimés lors de la consultation, voir le site Web Énergie Est de la CEO : <http://www.ontarioenergyboard.ca/html/oebenergyeast/resources.cfm#.VVNcDGBDmMM> (en anglais uniquement)



NOUS CROYONS QUE LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES DU PROJET ÉNERGIE EST ONT ÉTÉ SURÉVALUÉS ET EXAGÉRÉS.
[PARTICIPANT DE THUNDER BAY]

Beaucoup de participants aux réunions avec les collectivités ont déclaré que les avantages seraient essentiellement à court terme et que la plupart des emplois locaux iraient à des personnes de l'extérieur et disparaîtraient une fois la conversion et la construction de l'oléoduc terminées. D'autres participants ont souligné que c'est ce qui se passe avec tous les emplois de construction.



CHAQUE EMPLOI DE CONSTRUCTION, MÊME DANS LE CAS DE CEUX QUI ONT CONSTRUIT LES PYRAMIDES, EST UN EMPLOI TEMPORAIRE. UNE FOIS LA PYRAMIDE TERMINÉE, VOUS ALLEZ AILLEURS.
[SYNDICATS DES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DU CANADA]

Certains participants ont demandé pourquoi davantage de pétrole brut produit dans l'Ouest canadien n'est pas raffiné au Canada, au lieu d'être exporté à l'étranger. Ils ont dit que des emplois sont expédiés à l'étranger avec le pétrole brut.

Un certain nombre de participants aux réunions de la collectivité ont déclaré que plus d'emplois pourraient être créés si le Canada investissait dans des projets d'énergies alternatives au lieu d'oléoducs. Une personne a dit que cela créerait sept fois plus d'emplois que l'investissement équivalent dans les combustibles fossiles.

Un certain nombre d'organisations ont présenté des observations écrites sur les avantages économiques attendus de l'Oléoduc Énergie Est. Ces organisations estiment que l'Oléoduc Énergie Est créerait des emplois de fabrication en Ontario et soutiendrait la croissance économique à long terme en Ontario et partout au Canada.



6.3 TRAVAIL DU CONSEILLER TECHNIQUE

La CEO a engagé Mowat Energy, le centre de recherche de l'énergie du Mowat Centre (Mowat Energy), pour examiner les études existantes et analyser les risques et opportunités économiques à long terme qui pourraient avoir été oubliés. Mowat Energy a conclu que le Conference Board a probablement surestimé l'impact économique du projet Énergie Est en Ontario. Il a déclaré qu'à long terme, le projet pourrait être neutre ou même négatif si une analyse plus large était menée⁷⁹. Son rapport⁸⁰ a constaté que les trois études réalisées par le CERI, Deloitte, et le Conference Board insistaient trop sur les avantages économiques prévus pour l'Ontario et ne comprenaient aucun des risques. « Les résultats des études antérieures doivent être compris comme suggérés ou plausibles, plutôt que prédictifs⁸¹. »

Plusieurs des raisons pour les préoccupations de Mowat Energy proviennent de la nature même des modèles d'entrées-sorties qui ont été utilisés :

- Les modèles d'entrées-sorties ne prennent pas en compte les effets négatifs potentiels du projet.
- Parce qu'ils ne tiennent pas compte des pénuries de main-d'œuvre ou de ressources, les modèles d'entrées-sorties ont tendance à surestimer la création d'emplois indirects et induits et autres avantages.
- Les plus récents chiffres de 2009 sur le commerce de Statistique Canada utilisés ne tiennent pas compte du ralentissement dans le secteur manufacturier en Ontario au cours des dernières années.
- L'augmentation des impôts fonciers municipaux est surévaluée, puisque la plupart des projets en Ontario concerneront la conversion d'un oléoduc existant.

Mowat Energy a présenté un certain nombre de risques politiques à long terme supplémentaires qui n'ont pas été pris en compte par le rapport du Conference Board. Ceux-ci comprennent le risque que l'augmentation des exportations de pétrole hausse la valeur du dollar canadien, ce qui nuirait au secteur manufacturier de la province. Une augmentation des exportations de pétrole pourrait aussi exacerber l'inégalité de traitement de l'Ontario dans le cadre du programme fédéral de péréquation.

⁷⁹ Page 39, *Un examen de l'impact économique de l'Oléoduc Énergie Est sur l'Ontario*, Mowat Energy, février 2015

⁸⁰ *A Review of the Economic Impact of Energy East on Ontario* (examen de l'impact économique de l'Oléoduc Énergie Est sur l'Ontario), Mowat Energy, Feb. 2015

⁸¹ Page 38, *idem*



6.4 MÉMOIRES SUR L'ANALYSE DE MOWAT ENERGY

Trois organisations, le CERI, le Conference Board et Deloitte ont présenté des observations écrites sur l'analyse effectuée par Mowat Energy. Ces organisations ont des préoccupations similaires. À titre d'exemple, le CERI a indiqué que malgré les limites bien connues de l'analyse de l'impact économique mis en évidence par Mowat Energy, les résultats fournissent des informations importantes pour les décideurs sur les impacts économiques des projets⁸². Deloitte a déclaré que, bien que Mowat Energy était critique du modèle d'entrées-sorties, elle n'a pas proposé de modèle de remplacement qui permettrait de mieux estimer l'impact économique du projet⁸³.

Le Conference Board a déclaré⁸⁴ :

- Le statu quo de la chaîne d'approvisionnement est aussi valable que toute autre hypothèse quant à la façon dont les chaînes d'approvisionnement seraient organisées à l'avenir. En outre, cette hypothèse peut sous-estimer les impacts plutôt que de les exagérer.
- L'hypothèse concernant la disponibilité des travailleurs pour entreprendre le projet est valable. Les travailleurs de la construction devraient être en mesure de s'ajuster aux fluctuations de l'activité causées par le projet, tout comme les travailleurs de la construction l'ont fait dans le passé. Il a été noté que l'Ontario possède le plus grand effectif de la construction au pays et que le sommet atteint par l'emploi pour Énergie Est en Ontario ne représenterait que 1,3 % des emplois en construction de la province.
- Parce que la version 2009 du modèle d'entrées-sorties de Statistique Canada a été utilisée, les impacts économiques indirects pour l'Ontario ont probablement été sous-estimés, plutôt que surestimés.
- Ce modèle a utilisé un taux d'actualisation dans les calculs d'impact économique. Il a utilisé le taux d'inflation de sorte que les impacts sont indiqués en dollars de 2013.

⁸² Mémoire du Canadian Energy Research Institute, le 24 avril 2015

⁸³ Mémoire de Deloitte, le 23 avril 2015

⁸⁴ Mémoire du Conference Board du Canada, le 13 avril 2015



6.5 CONSEILS DE LA CEO AU MINISTRE

Même si près de la moitié de l'Oléoduc Énergie Est traverse l'Ontario, la CEO estime que l'oléoduc se traduira par des avantages économiques plutôt modestes pour la province. Comme pour tous les oléoducs, les avantages iront principalement à la région produisant les marchandises entrant dans l'oléoduc et la région retirant les marchandises de celui-ci.

Nous reconnaissons que les avantages économiques qui se produiront en Ontario se matérialiseront probablement dans les domaines suivants :

- À court terme : des travaux de construction, des apprentissages et de la formation
- À long terme : des recettes fiscales, des emplois permanents, une main-d'œuvre locale mieux formée

Ce rapport a indiqué précédemment qu'il existe une incertitude des prévisions à long terme et de la modélisation, et que les impacts économiques à long terme ne peuvent pas être quantifiés avec certitude. Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'il y a un déséquilibre entre les risques du projet et les avantages attendus pour les Ontariens et les Ontariennes.

À la lumière des modestes avantages économiques du développement et de l'exploitation de l'oléoduc, la CEO recommande donc au ministre que les préoccupations économiques concernant la capacité de l'oléoduc et l'accès à l'approvisionnement en gaz naturel revêtent une importance croissante pour les Ontariens et les Ontariennes. Afin de s'assurer que les consommateurs de gaz de l'Ontario ne soient pas lésés par le projet Énergie Est, l'Ontario doit être assurée que la capacité pipelinière et l'accès au gaz naturel sont suffisants pour répondre aux besoins à moyen et long terme de l'Ontario.

7 CONCLUSION



*APRÈS AVOIR CONSULTÉ LA POPULATION ONTARIENNE
ET SUIVANT LES CONSEILS DE NOS CONSEILLERS
TECHNIQUES, LA CEO A FORMULÉ UN CERTAIN
NOMBRE D'OBSERVATIONS AU SUJET D'ÉNERGIE EST
ET DES INCIDENCES DU PROJET POUR L'ONTARIO.*

Nous avons présenté nos recommandations en réponse à la demande du ministre qui sollicite notre aide pour guider l'intervention de l'Ontario lors de l'audience de la CEO. Les recommandations s'appuient sur la demande déposée par TransCanada auprès de l'Office national de l'énergie le 30 octobre 2014 et sur les documents techniques déposés en sus le 30 janvier 2015.

Le résumé suivant présente les faits saillants des recommandations que la CEO soumet au gouvernement. Un exposé plus complet figure à la fin des sections pertinentes du présent rapport.

ÉQUILIBRE ENTRE LES RISQUES ET LES AVANTAGES POUR LES ONTARIENS

Même si près de la moitié de l'Oléoduc Énergie Est traverse l'Ontario, la CEO estime que l'oléoduc se traduira par des avantages économiques plutôt modestes pour la province. Comme pour tous les oléoducs, les avantages iront principalement à la région produisant les marchandises entrant dans l'oléoduc et la région retirant les marchandises de celui-ci. Cela entraîne un déséquilibre entre les risques inhérents au Projet et les avantages attendus pour les Ontariens. Alors que des retombées économiques sont possibles, le projet Énergie Est engendre des coûts et des risques que les Ontariens, et les consommateurs de gaz naturel de la province, ne doivent pas actuellement assumer. Par conséquent, leurs préoccupations au sujet de l'approvisionnement en gaz naturel, de la sécurité des oléoducs et de l'environnement naturel ont pris une importance accrue.

Les recommandations de la CEO figurent ci-dessous et visent à assurer un meilleur équilibre entre les risques et les avantages pour les Ontariens.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES CONSOMMATEURS DE GAZ NATUREL DE L'ONTARIO

Même avec le projet du réseau principal Est de TransCanada, les consommateurs ont raison de s'inquiéter que la réduction de la capacité du pipeline dans l'est de l'Ontario crée une pénurie de capacité. Celle-ci aurait pour conséquences de réduire l'approvisionnement en gaz naturel et d'en hausser le prix. Alors que des retombées économiques sont possibles, le projet Énergie Est engendre des coûts et des risques que les consommateurs ontariens ne doivent pas actuellement assumer.

Selon un rapport produit à la demande de la CEO, le projet Énergie Est entraînera vraisemblablement une hausse du prix du gaz en décembre, janvier et février dans l'est de l'Ontario, une augmentation moyenne de 12 % entre 2016 et 2035.

Par conséquent, la CEO soumet les recommandations suivantes au ministre :

- TransCanada devrait mettre à jour ses estimations relatives à la demande de gaz, à l'approvisionnement et au prix afin de refléter les conditions de marché actuelles et prévues, de même que les retards annoncés pour le Projet. TransCanada doit aussi mettre à jour ses calculs relatifs aux coûts et avantages prévus pour le Projet afin de refléter ces retards. Cette mise à jour doit également comprendre les répercussions qu'aura ce projet sur la tarification pour les clients de l'Ontario. Une surveillance constante du marché est essentielle.
- Les consommateurs de l'Ontario doivent avoir l'assurance qu'ils disposeront d'une capacité de gazoduc et d'un approvisionnement en gaz naturel permettant de répondre aux besoins à moyen et long terme de la province, particulièrement dans l'est de l'Ontario. TransCanada doit s'assurer que les exigences en matière de capacité de transport sont établies de manière appropriée.
- Les consommateurs de gaz naturel de l'Ontario ne doivent pas défrayer les coûts de l'oléoduc Énergie Est. Les tarifs pour les expéditeurs de l'Ontario doivent correspondre aux coûts des services qu'ils achètent.

LES RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Les Ontariens sont inquiets au sujet d'un possible déversement de pétrole et des dommages qu'il pourrait causer à leurs rivières, lacs et autres cours d'eau. La CEO croit que TransCanada doit déterminer si le tracé proposé, destiné à l'acheminement du gaz naturel par un gazoduc, convient au transport du pétrole brut.

Par conséquent, la CEO soumet les recommandations suivantes au ministre :

ÉTUDIER DES TRACÉS ALTERNATIFS

- Lorsque le tracé du pipeline est trop proche des récepteurs très sensibles, TransCanada devrait modifier le tracé ou justifier la non-nécessité de le modifier, en dressant une liste des mesures d'atténuation propres au Projet qui serviront à protéger les zones sensibles sur le plan environnemental.
- TransCanada devrait examiner le tracé alternatif suivant le corridor ferroviaire, près de la voie ferrée du CP, pour le nouvel oléoduc dont la construction est proposée à proximité du fleuve Saint-Laurent. La comparaison du tracé alternatif suivant le corridor ferroviaire et de celui actuellement prévu devrait reposer sur les dix critères énumérés dans son Évaluation environnementale et socioéconomique et tenir compte de la proximité du fleuve Saint-Laurent.
- TransCanada devrait modifier le tracé pour suivre le corridor ferroviaire ou justifier la non-nécessité de le modifier, notamment en dressant une liste des mesures d'atténuation propres au Projet qui serviront à protéger les récepteurs très sensibles.

S'ASSURER DE RECUEILLIR LES COMMENTAIRES DES COLLECTIVITÉS

- TransCanada devrait dresser, avec l'aide des Premières Nations et des Métis de l'Ontario et des collectivités locales, une liste de toutes les zones sensibles sur le plan environnemental, aussi désignées par l'expression « récepteurs très sensibles ».
- TransCanada devrait superposer les récepteurs très sensibles à la cartographie exhaustive des trajectoires de déversement qu'elle a promis de dresser pour la longueur totale de l'oléoduc.

- TransCanada devrait se servir de la carte des trajectoires de déversement près des récepteurs très sensibles et consulter les Premières Nations et les Métis de l'Ontario ainsi que les collectivités locales pour définir les « ouvrages de franchissement de cours d'eau importants ». TransCanada devrait prêter une attention toute particulière à la protection du lac Nipigon, du lac Trout, de la rivière des Outaouais, de la rivière Rideau, de l'aquifère d'Oxford-Marsh, de l'aquifère de Nepean et des autres régions qui soulèvent de vives inquiétudes auprès du public.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les Ontariens sont préoccupés par les répercussions du projet Énergie Est sur les émissions de gaz à effet de serre, en amont et en aval, particulièrement parce que l'Office national de l'énergie ne tiendra compte que des émissions découlant directement de la construction et de l'exploitation de l'oléoduc. Lors des réunions avec les collectivités, des participants ont soutenu que l'évaluation du Projet ne sera pas complète tant que l'ensemble des répercussions de l'oléoduc sur le changement climatique ne seront pas étudiées. Ainsi, nous avons ajouté le changement climatique aux répercussions faisant l'objet d'un examen. L'enjeu du changement climatique est plus important que n'importe quel projet d'oléoduc et dépasse la sphère provinciale. Le document de consultation que la CEO a demandé à ce sujet est une contribution précieuse qui devrait être utilisée dans le cadre d'une discussion plus large sur cette question.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LA SÉCURITÉ DES OLÉODUCS

Les participants de la plupart des réunions avec les collectivités croient généralement que les dispositions censées garantir la sécurité du projet Énergie Est doivent être renforcées. Ils ont compris que les effets d'un déversement de pétrole sur la faune et l'eau de l'Ontario seraient beaucoup plus profonds que les impacts associés à la défaillance d'un pipeline de gaz naturel.

La CEO est d'avis que la question primaire concernant l'intégrité du projet Énergie Est concerne le potentiel de fissuration par corrosion sous contrainte sur les quatre tronçons revêtus de ruban de polyéthylène près des collectivités que sont Ignace, Martin, Nipigon et Jellicoe. Elle souligne aussi que le gazoduc dont la conversion est prévue présente généralement une meilleure résistance à la fissuration et aux fractures qu'un nouvel oléoduc.

Par conséquent, la CEO soumet les recommandations suivantes au ministre :

RÉDUIRE AU MAXIMUM LA PROBABILITÉ D'UNE DÉFECTUOSITÉ D'OLÉODUC

- TransCanada doit montrer la fiabilité des outils d'inspection en ligne qui seront utilisés pour détecter des fissures sur les quatre tronçons revêtus de ruban de l'oléoduc Énergie Est.
- TransCanada doit soumettre le tronçon MLV 58-59 à des essais hydrostatiques afin de déterminer l'intégrité de celui-ci et la fiabilité de son inspection en ligne.
- TransCanada doit procéder à une évaluation technique sur le risque de dommages au tronçon converti si une défectuosité devait se produire dans un gazoduc adjacent. En particulier, l'évaluation devrait se concentrer sur les endroits où les gazoducs se croisent ou sont à proximité de l'oléoduc transportant du pétrole transformé. Des mesures d'atténuation devraient être mises en place lorsque le risque est jugé inacceptable.

ATTÉNUER LES CONSÉQUENCES D'UNE DÉFECTUOSITÉ D'OLÉODUC

- TransCanada doit montrer que, dans le cas d'un déversement, la quantité de pétrole libéré serait aussi basse que raisonnablement possible.
- TransCanada doit fournir plus de détails sur son processus d'optimisation de localisation de clapets, y compris si une configuration de clapet particulière atténue efficacement les risques.
- TransCanada doit utiliser la dernière génération de systèmes de détection de fuites et ces systèmes doivent dépasser les dispositions de l'annexe E de la norme CSA Z662.

- TransCanada doit travailler avec les Premières Nations, les Métis et les collectivités locales pour fournir aux premiers intervenants l'information dont ils ont besoin sur la trajectoire des déversements aux sites spécifiques, ainsi que le type de pétrole transporté par l'oléoduc. Elle doit également effectuer des évaluations de la capacité de réponse, y compris des exercices d'urgence, afin de montrer qu'elle sera en mesure de répondre efficacement et de réduire au maximum les dommages causés par les déversements.
- TransCanada doit montrer sa capacité financière (et les garanties associées) à couvrir l'intervention, le nettoyage et les coûts d'assainissement en cas de déversement, sachant que ces coûts pourraient facilement dépasser 1 milliard de dollars.

IMPACTS SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les participants aux réunions avec les collectivités organisées par la CEO ont dit apprécier notre travail de consultation et d'examen. Ce processus a contribué à la sensibilisation et a réveillé l'envie de participer de manière permanente, avec TransCanada, à l'exploitation d'Énergie Est, en particulier en ce qui a trait à la sécurité de l'oléoduc et aux interventions d'urgence. La CEO estime que l'engagement des collectivités doit être durable et considéré comme un aspect important de l'approche de gestion du cycle de vie d'Énergie Est.

Par conséquent, la CEO soumet les recommandations suivantes au ministre :

- TransCanada doit assurer l'implication de la collectivité dans la définition des « ouvrages de franchissement de cours d'eau importants » et pour toute modification possible du tracé autour des zones sensibles sur le plan environnemental.
- TransCanada devrait poursuivre ses efforts d'implication des collectivités pour la surveillance continue du Projet. TransCanada devrait être responsable devant les collectivités locales pour ses mesures de surveillance et d'intervention d'urgence.

IMPACTS SUR LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES

Il y a une large opposition au projet Énergie Est au sein des collectivités des Premières Nations et des Métis. On y craint qu'un déversement de pétrole ne contamine les lacs et les rivières de leur région, une ressource décrite comme étant la « source de vie de la Terre-Mère ». Elles estiment aussi que ni TransCanada ni l'Office national de l'énergie n'ont respecté leurs droits ancestraux ou issus de traités.

Par conséquent, la CEO soumet les recommandations suivantes au ministre :

- La province de l'Ontario devrait encourager l'Office national de l'énergie à insister sur le respect des droits ancestraux des Autochtones et issus de traités pendant l'audience sur le projet Énergie Est, de même que sur l'obligation de consulter.

GLOSSAIRE

ACPP	Association canadienne des producteurs pétroliers
b	Baril
b/j	Baril par jour
Bitume dilué	Pétrole brut lourd extrait des sables bitumineux canadiens; le bitume ne s'écoulerait pas efficacement dans un pipeline, il est alors mélangé à des diluants tels que des condensats de gaz naturel, du naphtha ou une combinaison d'autres hydrocarbures légers
BSOC	Bassin sédimentaire de l'Ouest canadien
BST	Bureau fédéral de la sécurité des transports du Canada
CEO	Commission de l'énergie de l'Ontario
Clapet de retenue	Clapet conçu pour ne permettre l'écoulement que dans une seule direction; le passage du fluide dans la direction désirée ouvre le clapet, alors qu'un retour de fluide entraîne automatiquement la fermeture du clapet

Client du service garanti	Client ayant une capacité de transport sous contrat qui l'autorise à recevoir du gaz naturel sans interruption pour une durée déterminée
Concentric	Concentric Energy Advisors
Convention de transfert	Convention entre TransCanada et Énergie Est relative au transfert des actifs gaziers du réseau principal de TransCanada à Énergie Est
CO₂	Dioxyde de carbone, un gaz à effet de serre
CSA	Association canadienne de normalisation
CSA Z662	Norme canadienne obligatoire qui régit la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien des canalisations de pétrole et de gaz
DN	Diamètre nominal; diamètre en pouces du pipeline
ÉES	Évaluation environnementale et socioéconomique, analyse des impacts qu'un projet aura sur l'environnement et de toute répercussion négative
Émissions en amont	Émissions de gaz à effet de serre associées aux activités liées à l'exploitation des sables bitumineux
Émissions en aval	Émissions de gaz à effet de serre associées aux activités d'utilisation finale qui consomment des produits pétroliers raffinés

Essai hydrostatique	Mise à l'essai de la sécurité des tronçons d'un pipeline en le remplissant d'eau et en augmentant la pression à un niveau plus élevé que la pression maximale de service du pipeline
ETP	Équivalent temps plein; l'équivalent d'une personne qui occupe un emploi à temps plein durant une année
Évaluation technique (ET)	Évaluation des diverses variables qui influent sur l'aptitude fonctionnelle ou l'intégrité d'un pipeline en s'appuyant sur des principes techniques
Expéditeur	Client de grand volume qui est sous contrat directement avec TransCanada pour utiliser la capacité pipelinrière du système de réseau principal de TransCanada; au nombre de ces clients de grand volume figurent des distributeurs locaux tels que Enbridge Gas Distribution Inc., Union Gas Limited et Gaz Métro, des clients industriels et des producteurs d'électricité
Fatigue	Affaiblissement et rupture éventuelle (fissure) d'un matériau soumis à des contraintes soit répétées soit changeantes
FBE	Revêtement époxyde appliqué par fusion qui résiste à l'eau et empêche la corrosion des pipelines
Fissuration par corrosion sous contrainte	Fissuration produite par l'action de la corrosion et de contraintes et à laquelle contribue l'environnement
GES	Gaz à effet de serre; composants gazeux capables d'absorber le rayonnement infrarouge et qui piègent la chaleur dans l'atmosphère; gaz responsables de l'effet de serre, qui ultimement entraîne le réchauffement climatique

GNL	Gaz naturel liquéfié
ha	Hectare; mesure de superficie égale à 10 000 mètres carrés
ILI	Inspection interne d'un pipeline au moyen d'appareils ou d'outils électroniques qui se déplacent à l'intérieur de la conduite
Joule	Unité d'énergie produite par une puissance d'un watt pendant une seconde
Jour étalon	Fait référence à la demande quotidienne de gaz associée à une région en raison de conditions météorologiques extrêmement froides. La demande du jour étalon est habituellement établie à partir de la demande réelle du jour le plus froid d'un intervalle de temps donné, par exemple 20 ou 30 ans, et de la croissance prévue de la demande au fil du temps. Les services de gaz planifient normalement leur approvisionnement en gaz pour répondre à la demande d'un jour étalon hivernal.
Keystone XL	Pipeline proposé par TransCanada qui transporterait du pétrole brut de Hardisty, en Alberta, jusqu'à Steel City, au Nebraska
km	Kilomètre
kt	Kilotonne
kW	Kilowatt

LCEE 2012	<i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)</i>
LDS	Systeme de detection des fuites
Ligne du nord de l'Ontario	Tronçon du réseau principal de TransCanada qui s'étend depuis la limite Manitoba-Ontario (Geraldton, en Ontario) vers North Bay, en Ontario
Liste des enjeux	Liste de tous les enjeux que l'ONÉ étudiera en détail lors d'une audience
m³	Mètre cube
m³/j	Mètres cubes par jour
MBtu	Million d'unités thermiques britanniques; l'unité thermique britannique (BTU) est une unité d'énergie, une BTU correspond à environ 1 055 joules
MECC	Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario
Mm³/j	Million de mètres cubes par jour
MNO	Métis Nation of Ontario
MNR	Ministère des Richesses naturelles l'Ontario
MW	Mégawatt; unité d'énergie qui correspond à un million de watts
Northern Gateway	Pipeline proposé pour transporter du pétrole brut depuis l'Alberta jusqu'à Kitimat, en Colombie-Britannique

Obligation de consulter	Obligation légale en vertu de laquelle la Couronne doit consulter les Premières Nations et les Métis lorsque des projets peuvent porter atteinte aux droits ancestraux ou issus de traités
Oléoduc Énergie Est	Proposition visant à construire un nouvel oléoduc et à convertir un gazoduc en oléoduc destiné au transport de pétrole brut de Hardisty, en Alberta, à Saint John, au Nouveau-Brunswick
ONÉ	Office national de l'énergie
Pétajoule	Unité de mesure de l'énergie; un pétajoule équivaut à mille milliards de joules
PIB	Produit intérieur brut; valeur des biens et services produits à l'intérieur d'un pays ou d'un territoire plus petit, par exemple d'une province
PIU	Plan d'intervention d'urgence
Pipeline Trans Mountain	Proposition de prolonger un pipeline existant entre Edmonton et Vancouver en Colombie-Britannique
Plaque tournante	Marché transparent et liquide qui regroupe de nombreux acheteurs et vendeurs
PPE	Plan de protection de l'environnement
Prix de transfert	Valeur des tronçons du réseau principal de TransCanada qui seront transférés à Énergie Est
Projet	Pipeline proposé par Énergie Est

Protection cathodique	La corrosion étant un processus électrochimique qui agit sur une anode, la protection cathodique transforme le pipeline dans son entier en une cathode en appliquant un courant continu à faible tension à l'ensemble de la structure, ce qui élimine la corrosion
Raccourci de North Bay	Tronçon du réseau principal de TransCanada depuis North Bay, en Ontario, jusqu'à l'ouest de la municipalité d'Iroquois, en Ontario
Racleur intelligent	Outil d'inspection interne qui est déplacé à l'intérieur des conduites pour détecter la corrosion
Rapport de Concentric	Témoignage de John J. Reed, Concentric Energy Advisors, Inc., document archivé par TransCanada en septembre 2014
Rapport d'IHS	<i>Supply and Market Study for Energy East Project</i> , préparé par IHS Inc., septembre 2014
Rapport du Conference Board	« <i>Projet d'oléoduc Énergie Est : les retombées économiques Conference Board pour le Canada et ses régions</i> », Conference Board du Canada, septembre 2014
RDT	Rapports de données techniques
Réseau principal au Canada	Réseau déjà en place de transport de gaz naturel au Canada, appartenant à TransCanada et exploité par la même société, constitué de plusieurs gazoducs parallèles qui acheminent du gaz naturel depuis la limite entre l'Alberta et la Saskatchewan vers l'est jusqu'au Québec
Résistance à l'effet d'entaille	Résistance à l'effet d'entaille d'un matériau qui augmente avec sa résistance à la formation et à l'expansion de fractures

Revêtement en ruban de polyéthylène	Ruban ou feuille de plastique souple appliqué sur un pipeline pour empêcher la corrosion dont une face est munie d'un adhésif en polymer
RPT	Règlement sur les pipelines terrestres de l'Office national de l'énergie
RTS	Récepteur très sensible; zone sensible sur le plan environnemental pouvant comprendre des voies navigables commerciales, des zones à forte densité de population ou des prises d'eau municipales
SET	Savoir-faire écologique traditionnel des Premières Nations et des Métis
Taux d'actualisation	Taux qui tient compte du fait qu'une somme d'argent d'aujourd'hui vaudra moins à l'avenir en raison de l'inflation et du coût du capital
TransCanada	TransCanada PipeLines Limited
TJ	Térajoule; unité de mesure de l'énergie; un milliard de joules
Tpi³	Un milliard de pieds cubes de gaz naturel
Triangle de l'Est de l'Ontario (TEO)	Tronçon du système de réseau principal de TransCanada situé à l'est de North Bay et qui comprend les pipelines formant un triangle qui relie North Bay, Maple (près de Toronto) et la municipalité d'Iroquois, en Ontario
Tronçon de l'est de l'Ontario	Nouveau tronçon d'Énergie Est qui sera construit entre la municipalité d'Iroquois, en Ontario, et la limite Ontario-Québec

Tronçon des Prairies	Tronçon du réseau principal de TransCanada qui relie l'Alberta à la limite Manitoba-Ontario
Tronçon du Québec	Nouveau tronçon de pipeline dont la construction est proposée par Énergie Est entre la limite Ontario-Québec et la limite Québec-Nouveau-Brunswick
UTTR	Utilisation traditionnelle des terres et des ressources
WCS	Western Canadian Select, une catégorie de pétrole brut
WTI	West Texas Intermediate, une catégorie de pétrole brut

ANNEXE A : RAPPORTS TECHNIQUES ET RÉSUMÉS DES DISCUSSIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS

Comme on peut le lire dans le rapport, la CEO s'est appuyée respectivement sur le travail de conseillers techniques et sur les discussions avec les collectivités. On peut se procurer des copies de ces rapports à l'adresse OntarioEnergyBoard.ca.

RAPPORTS TECHNIQUES

« Energy East Oil Pipeline Potential Implications on Ontario Natural Gas Consumers »
préparé par Elenchus Research Associates Inc.

« Impact of Energy East on Ontario Natural Gas Prices » préparé par ICF Consulting Canada

« Assessment of Impacts on the Natural Environment » préparé par DNV GL

« Discussion Paper: Greenhouse Gas Emissions Resulting from the Energy East Pipeline Project » préparé par Navius Research Inc.

« Assessment of Impacts on Pipeline Safety » préparé par DNV GL

« A Review of the Economic Impact of Energy East on Ontario » préparé par Mowat Energy, le Mowat Centre's Energy Research Hub

RAPPORTS SOMMAIRES

« Ontario Energy Board Energy East Consultation and Review Part Two Summary »
préparé par Swerhun Facilitation

« Summary Report: Part Two of the First Nation and Métis Community Discussions re:
TransCanada's Proposed Energy East Pipeline » préparé par John Beaucage, administrateur
principal de Counsel Public Affairs